

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

- Nom du produit: **ISOPROPANOL / ALCOOL ISOPROPYLIQUE**
- Code du produit: 0066
- No CAS: 67-63-0
- Numéro CE: 200-661-7
- Numéro index: 603-117-00-0
- Numéro d'enregistrement 01-2119457558-25-XXXX
Non concerné

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

- Emploi de la substance / de la préparation **Voir annexe 1 Solvants**

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

- Producteur/fournisseur: Société CHARBONNEAUX BRABANT
Société P. BRABANT
Société FLOURENT BRABANT
Société BRABANT CHIMIE
Société HAUGUEL Saint Ouen
Société HAUGUEL Gonfreville

TEL: 03-26-49-58-70
TEL: 03-20-41-28-05
TEL: 03-20-41-28-05
TEL: 02-38-87-81-75
TEL: 01-30-37-00-04
TEL: 02-32-79-55-00
- Service chargé des renseignements: Service Réglementaire de la société CHARBONNEAUX BRABANT
52 rue de Justice - Z.I. Port Sec
51100 REIMS
Tel: 03 26 49 58 70
E-mail: chimiereglementation@charbonneaux.com
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence ORFILA SAMU : 15 POMPIERS: 18

téléphone: 01 45 42 59 59

Pour connaître la liste des médecins de garde contactez le 15.
Emergency Number 112

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.



GHS07

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

2.2 Éléments d'étiquetage

- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008
- Pictogrammes de danger



GHS02 GHS07

- Mention d'avertissement
 - Mentions de danger
 - Conseils de prudence
- Danger
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.03.2023

Numéro de version 11

Révision: 21.03.2023

Nom du produit: ISOPROPANOL / ALCOOL ISOPROPYLIQUE

<ul style="list-style-type: none"> · Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement: · 2.3 Autres dangers · Résultats des évaluations PBT et vPvB · PBT: · vPvB: · Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien 	<p>(suite de la page 1)</p> <p>P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.</p> <p>P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.</p> <p>P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.</p> <p>Le produit ne possède pas, ou n'engendre pas en cours d'utilisation, d'autres propriétés dangereuses qui ne feraien pas l'objet d'une classification selon le règlement (CE) n°1272/2008.</p> <p>Le produit ne possède pas de propriétés PBT telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006. Non applicable.</p> <p>Le produit ne possède pas de propriétés vPvB telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006. Non applicable.</p> <p>Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11. Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocrinien.</p>
--	---

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.1 Substances**

· No CAS Désignation	67-63-0 ISOPROPANOL / ALCOOL ISOPROPYLIQUE
· Code(s) d'identification	
· Numéro CE:	200-661-7
· Numéro index:	603-117-00-0
· Nanoforme	Non concerné
· SVHC	néant

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1 Description des mesures de premiers secours**

· Remarques générales:	Contacter le personnel secouriste et le service Hygiène Sécurité Environnement. LA RAPIDITE EST ESSENTIELLE.
· Après inhalation:	En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable. Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.
· Après contact avec la peau:	Laver immédiatement à l'eau. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin. Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
· Après contact avec les yeux:	Rincer les yeux, pendant 15 minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un ophtalmologiste Vérifier que la victime ne porte pas de verres de contact, les retirer.
· Après ingestion:	Tourner sur le côté une personne couchée sur le dos, qui est en train de vomir. Ne pas faire vomir sauf indication contraire du corps médical Hospitaliser très rapidement.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas de traitement spécifique requis.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction**

· Moyens d'extinction:	Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement. CO2, poudre d'extinction, mousse, eau pulvérisée
· Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:	Un jet d'eau à grand débit peut propager le feu

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Monoxyde de carbone (CO)
Dioxyde de carbone
Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.
Les eaux de ruissellement vers les égouts peut provoquer un incendie ou une explosion.

5.3 Conseils aux pompiers

· Equipement spécial de sécurité:	Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant. Ne pas inhalaer les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.
· Autres indications	Mettre de la mousse en quantités plus importantes puisqu'elle sera en partie détruite par le produit.

(suite page 3)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.03.2023

Numéro de version 11

Révision: 21.03.2023

Nom du produit: ISOPROPANOL / ALCOOL ISOPROPYLIQUE

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs/poussière/aérosol.
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Eviter le contact avec la peau et les yeux
NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu.

· **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Eviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant, liant universel, sciure).

Assurer une aération suffisante.

Utiliser du matériel antidiéflagrant

Le nettoyage à grandes eaux de quantité importantes en direction des égouts n'est pas autorisé.

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

Convoiage pneumatique uniquement avec de l'azote.

Porter les équipements de protection requis avant toute manipulation (voir chapitre 8)

Si possible, utiliser un système de transfert clos.

Reporter l'étiquetage d'origine sur tout récipient utilisé pour un prélèvement.

Prévoir des douches et fontaines oculaires sur les lieux d'utilisation.

· Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Utiliser des appareils et armatures antidiéflagrantes ainsi que des outils ne produisant pas d'étincelle.

Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Les équipements appropriés pour faire face aux incendies, les déversements et les fuites doivent être facilement accessibles.

Mise à la terre des équipements

· **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

· Stockage:

· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Prévoir des sols étanches et résistant aux solvants.

Ne conserver que dans l'emballage d'origine.

N'utiliser que des emballages spécialement agréés pour la matière/le produit.

Les réservoirs de stockage doivent avoir une liaison équipotentielle électrique et une mise à la terre.

Selon les exigences particulières relatives au lieu de stockage, prévoir un système de rétention.

Ne pas stocker avec les aliments.

Ne pas stocker avec des substances oxydantes ou acides.

Conserver à l'écart des Produits incompatibles.

· Indications concernant le stockage commun:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Stocker au frais et au sec dans des emballages bien fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Ne pas stocker avec des substances oxydantes ou acides.

· Autres indications sur les conditions de stockage:

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Prévoir des sols étanches et résistant aux solvants.

Ne conserver que dans l'emballage d'origine.

N'utiliser que des emballages spécialement agréés pour la matière/le produit.

Les réservoirs de stockage doivent avoir une liaison équipotentielle électrique et une mise à la terre.

Selon les exigences particulières relatives au lieu de stockage, prévoir un système de rétention.

Ne pas stocker avec les aliments.

Ne pas stocker avec des substances oxydantes ou acides.

Conserver à l'écart des Produits incompatibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **8.1 Paramètres de contrôle**

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

CAS: 67-63-0 propane-2-ol

VLEP (France)	Valeur momentanée: 980 mg/m ³ , 400 ppm
PEL (U.S.A.)	Valeur à long terme: 980 mg/m ³ , 400 ppm
REL (U.S.A.)	Valeur momentanée: 1225 mg/m ³ , 500 ppm
	Valeur à long terme: 980 mg/m ³ , 400 ppm
TLV (U.S.A.)	Valeur momentanée: 400 ppm
	Valeur à long terme: 200 ppm
	BEI, A4
AGW (Allemagne)	Valeur à long terme: 500 mg/m ³ , 200 ppm
	2(II); DFG, Y

(suite page 4)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.03.2023

Numéro de version 11

Révision: 21.03.2023

Nom du produit: ISOPROPANOL / ALCOOL ISOPROPYLIQUE

(suite de la page 3)

· DNEL

DNEL (CONSOMMATEURS)

Long terme - effets systémiques - cutané: 319mg/kg

Long terme - effets systémiques - inhalation: 89mg/m³

Long terme - effets systémiques - oral: 26mg/kg

(TRAVAILLEURS)

Long terme - effets systémiques - inhalation: 203,41 ppm

Long terme - effets systémiques - cutanée: 888mg/kg

· PNEC

Information non disponible

· Composants présentant des valeurs limites biologiques:

CAS: 67-63-0 propane-2-ol

BEI (U.S.A.)

40 mg/L

Medium: urine

Time: end of shift at end of workweek

Parameter: Acetone (background, nonspecific)

BGW (Allemagne)

25 mg/l

Untersuchungsmaterial: Vollblut

Probennahmezeitpunkt: Expositionsende bzw. Schichtende

Parameter: Aceton

25 mg/l

Untersuchungsmaterial: Urin

Probennahmezeitpunkt: Expositionsende bzw. Schichtende

Parameter: Aceton

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Les mesures de contrôle appropriées pour un lieu de travail particulier dépendent de la façon dont le produit est utilisé et du potentiel d'exposition.

Si les contrôles techniques et les modes opératoires ne sont pas efficaces dans la prévention ou le contrôle de l'exposition, les équipements de protections individuels, qui donnent des résultats satisfaisants, doivent être utilisés.

Sans autre indication, voir point 7.

· Contrôles techniques appropriés

· Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

· Mesures générales de protection et d'hygiène: Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaller les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Favoriser la mise en place de mesures de protection collectives par rapport aux mesures de protection individuelle.

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

En cas de risque d'exposition au delà des valeurs moyennes d'exposition, port obligatoire d'un équipement individuel de protection respiratoire.

Utiliser des appareils conformes à une norme approuvée.

· Protection respiratoire:

Attention! Les filtres ont une durée d'utilisation limitée.

Appareil respiratoire avec filtre combiné vapeurs/particules (EN 141)



Gants de protection

Norme EN 374

Changer régulièrement les gants.

Contrôler la perméabilité avant chaque nouvelle utilisation du gant.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation. Il convient de tenir compte du fait que la résistance d'un gant est influencée par des facteurs tels que la température d'utilisation du produit, sa concentration, l'épaisseur du gant, le temps d'immersion. Préserver du risque chimique demande également l'ensemble des autres paramètres propres au poste de travail (risque mécanique, thermique, dextérité requise, manipulation de pièces abrasives).

Se référer aux informations sur les résistances chimiques du fabricant de chaque gant et mener un essai préalable pour déterminer si le gant est adapté aux conditions d'utilisations réelles.

· Matériau des gants

Caoutchouc fluoré (Viton)

Caoutchouc nitrile

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ selon fabricant

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter. Il faut noter que la durabilité des gants de protection chimique peut être notablement plus courte que le temps de pénétration mesuré par la norme EN374 en raison des nombreux effets extérieurs spécifiques à un poste de travail.

Valeur pour la perméabilité: taux ≥ selon fabricant



Lunettes de protection hermétiques

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.03.2023

Numéro de version 11

Révision: 21.03.2023

Nom du produit: ISOPROPANOL / ALCOOL ISOPROPYLIQUE

- Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· Indications générales.	
· Couleur:	Incolore
· Odeur:	Genre alcool
· Seuil olfactif:	Information non disponible
· Point de fusion/point de congélation:	-89 °C
· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	82 °C
· Inflammabilité	Non applicable.
· Limites inférieure et supérieure d'explosion	
· Inférieure:	2 Vol %
· Supérieure:	12 Vol %
· Point d'éclair:	12 °C
· Température d'auto-inflammation:	425 °C
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· pH	Non déterminé.
· Viscosité:	
· Viscosité cinématique	Non déterminé.
· Dynamique à 20 °C:	2,5 mPas
· Solubilité	
· l'eau:	Soluble Entièrement miscible Voir chapitre 12 Non déterminé.
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	42 hPa
· Pression de vapeur à 20 °C:	
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	0,785 g/cm³
· Aspect:	>399 °C
· Forme:	Liquide
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
· Température d'auto-inflammation	
· Propriétés explosives:	
· Masse moléculaire	60 g/mol
· Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	Liquide et vapeurs très inflammables.
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant
· VOC (selon Directive 1999/13/CE):	Le produit est considéré comme COV selon cette directive.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· <u>10.1 Réactivité</u>	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· <u>10.2 Stabilité chimique</u>	
· Décomposition thermique/conditions à éviter:	Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
· <u>10.3 Possibilité de réactions dangereuses</u>	Dégagement de gaz/vapeurs inflammables.
· <u>10.4 Conditions à éviter</u>	Chaleur / source de chaleur Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.
· <u>10.5 Matières incompatibles:</u>	Les agents oxydants Acides forts Aluminium

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 21.03.2023

Numéro de version 11

Révision: 21.03.2023

Nom du produit: ISOPROPANOL / ALCOOL ISOPROPYLIQUE

- 10.6 Produits de décomposition dangereux:** La combustion génère des oxydes de carbone

(suite de la page 5)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

· 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

Oral	LD50	5.840 mg/kg (rat) (Valeur de la littérature)
Dermique	LD50	13.900 mg/kg (rab) (Valeur de la littérature)
Inhalatoire	LC50	>25.000 mg/l (rat)

· Par voie orale:

Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis

· Par voie cutanée:

Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis

· Par inhalation:

Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis

· Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· 11.2 Informations sur les autres dangers

· Propriétés perturbant le système endocrinien

la substance n'est pas comprise

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

Toxicité aquatique:

CE50 (écologique) (statique)	>10.000 mg/l (DAPHNIES) (24h)
LC50 (écologique) (statique)	Daphnia magna 9.640 mg/l (POISSONS) (96h) Pimephales promelas

· 12.2 Persistance et dégradabilité

Biodegradabilité 98 % (OTH)

Facilement biodégradable

· 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Log Pow 0,5 (OTH)

· 12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT:

Le produit ne possède pas de propriétés PBT telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.

Non applicable.

· vPvB:

Le produit ne possède pas de propriétés vPvB telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.

Non applicable.

· 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

· 12.7 Autres effets néfastes

· Autres indications écologiques:

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

· Indications générales:

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

Pour la manipulation des déchets, prendre les précautions définies aux chapitres 7 et 8.

Réutilisation ou recyclage lorsque c'est possible, sinon incinération selon les méthodes recommandées d'élimination.

Des données concernant l'utilisation par le consommateur sont nécessaires pour déterminer le code déchet.

· Emballages non nettoyés:

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

Ne pas découper, perforer ou souder sur ou à proximité des emballages vides.

Les emballages vides peuvent contenir des résidus dangereux.

(suite page 7)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 21.03.2023

Numéro de version 11

Révision: 21.03.2023

Nom du produit: ISOPROPANOL / ALCOOL ISOPROPYLIQUE

- Produit de nettoyage recommandé:

(suite de la page 6)

Ne pas retirer l'étiquette de l'emballage tant qu'il n'est pas nettoyé.
Ne pas traiter l'emballage vide comme un déchets ménager.
Ne pas incinérer un emballage fermé.

Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

- ADR, IMDG, IATA

UN1219

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

- ADR
- IMDG, IATA

1219 ISOPROPANOL (ALCOOL ISOPROPYLIQUE)
ISOPROPANOL (ISOPROPYL ALCOHOL)**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

- ADR



- Classe
- Étiquette

3 (F1) Liquides inflammables.
3

- IMDG, IATA



- Class
- Label

3 Liquides inflammables.
3**14.4 Groupe d'emballage**

- ADR, IMDG, IATA

II

14.5 Dangers pour l'environnement

Non applicable.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Attention: Liquides inflammables.
· Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): 33
· No EMS: F-E,S-D

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.

- Indications complémentaires de transport:

- ADR

Quantités limitées (LQ)
Quantités exceptées (EQ)

1L
Code: E2
Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml
Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml

- Catégorie de transport

2

- Code de restriction en tunnels

D/E

- IMDG

Limited quantities (LQ)
Excepted quantities (EQ)

1L
Code: E2
Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml
Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml

- "Règlement type" de l'ONU:

UN 1219 ISOPROPANOL (ALCOOL ISOPROPYLIQUE), 3, II

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

- TSCA (Loi sur le contrôle des substances toxiques)

ACTIVE

- Proposition 65

- PROP.65 Chemicals known to cause cancer:

la substance n'est pas comprise

- PROP.65 Chemicals known to cause reproductive toxicity for females:

la substance n'est pas comprise

- PROP.65 Chemicals known to cause reproductive toxicity for males:

la substance n'est pas comprise

- PROP.65 Chemicals known to cause developmental toxicity:

la substance n'est pas comprise

- Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances

la substance est comprise

(suite page 8)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 21.03.2023

Numéro de version 11

Révision: 21.03.2023

Nom du produit: ISOPROPANOL / ALCOOL ISOPROPYLIQUE

(suite de la page 7)

· Chinese Chemical Inventory of Existing Chemical Substances	la substance est comprise
· Australian Inventory of Chemical Substances	la substance est comprise
· Canadian Domestic Substances List (DSL)	la substance est comprise
· Korean Existing Chemical Inventory	la substance est comprise
· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008	voir chapitre 2
· Directive 2012/18/UE	
· Substances dangereuses désignées - ANNEXE I	la substance n'est pas comprise
· Catégorie SEVESO	LIQUIDES INFLAMMABLES P5c LIQUIDES INFLAMMABLES
· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas	5.000 t
· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut	50.000 t
· RÈGLEMENT (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (POP)	la substance n'est pas comprise
· LISTE DES SUBSTANCES SOUMISES À AUTORISATION (ANNEXE XIV)	la substance n'est pas comprise
· RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII	Conditions de limitation: 3, 40 la substance n'est pas comprise
· Règlement (CE) N° 649/2012 - PIC	
· Directive 2011/65/UE - RoHS- relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II	la substance n'est pas comprise
· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148	
· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)	la substance n'est pas comprise
· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT	la substance n'est pas comprise
· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues	la substance n'est pas comprise
· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers	la substance n'est pas comprise
· RÈGLEMENT (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrisent la couche d'ozone – ANNEXE I (Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone)	(Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone)
· Indications sur les restrictions de travail:	Rubriques nomenclature ICPE (France): 4331 Respecter les réglementations nationales applicables (ICPE, Code du travail, Maladies professionnelles) Le produit ne contient pas de nanomatériaux
· * Nanomatériaux:	
· Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57	la substance n'est pas comprise
· VOC (CE)	cov
· VOCV (CH)	cov
· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:	Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces informations ne dispensent pas l'utilisateur de contrôler le produit et n'engagent en aucun cas notre responsabilité quant à l'utilisation pour laquelle il le destine.

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Domaines d'application selon la directive 98/8/CE - Règlement CE 528/2012.	Non concerné
· Service établissant la fiche technique:	- voir Rubrique 1
· Contact:	- Voir Rubrique 1
· Date de la version précédente:	08.03.2023
· Acronymes et abréviations:	RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer ICAO: International Civil Aviation Organisation ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods IATA: International Air Transport Association GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals ENECs: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

(suite page 9)
FR

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 21.03.2023

Numéro de version 11

Révision: 21.03.2023

Nom du produit: ISOPROPANOL / ALCOOL ISOPROPYLIQUE

(suite de la page 8)

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

* Données modifiées par rapport à la version précédente

FR
(suite page 10)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 21.03.2023

Numéro de version 11

Révision: 21.03.2023

Nom du produit: ISOPROPANOL / ALCOOL ISOPROPYLIQUE

(suite de la page 9)

Annexe: Scénario d'exposition

· **Désignation brève du scénario d'exposition** Non disponible

FR

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
ANNEXE	
Titre:	
Fabrication de la substance	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU10, SU3, SU8, SU9
Catégories de processus	PROC1, PROC15, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC1, ERC4
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	
Processus, tâches, activités couverts	
Fabrication de la substance ou utilisation en tant qu'intermédiaire, agent d'extraction ou produit chimique de	

processus. Inclus le recyclage/la récupération, les transferts de produit, le stockage, l'entretien et le chargement (y compris navire/barge, camion/wagon et conteneur de vrac).

Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques

Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs

Propriétés du produit

liquide

Durée, fréquence et quantité

Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2]

Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1].

L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante[G15]

Scénarios contribuants/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques

(seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)

Mesures générales (Liquide inflammable)

Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances, tels que l'inflammabilité ou l'explosivité peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques sur le lieu de travail. Il est recommandé de suivre la Directive refondue ATEX 2014/34/EU. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable.

Utilisation en systèmes confinés. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Manipulation dans une zone bien ventilée pour empêcher la formation d'atmosphère explosive. Utiliser un équipement et des systèmes de protections adaptés pour les substances inflammables. Limiter la vitesse de la ligne pendant le pompage afin d'éviter la formation de décharge électrostatique. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Se conformer aux réglementations EU/nationales. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.

Expositions générales (systèmes clos) PROC1

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

Expositions générales (systèmes clos) PROC2

Manipuler la substance dans un système clos.

Expositions générales (systèmes clos) PROC3

Manipuler la substance dans un système clos.

Expositions générales (systèmes ouverts) PROC4

Manipuler la substance dans un système clos.

Echantillonnage de processus PROC8b

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

Activités de laboratoire PROC15

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

Transferts en vrac (systèmes ouverts) PROC8b

Manipuler la substance dans un système clos.

Transferts en vrac (systèmes clos) PROC8b

Veiller à ce que les transferts de produit s'effectuent sous confinement ou sous ventilation avec extraction d'air.

Nettoyer les lignes de transfert avant déconnexion.

Nettoyage et entretien d'équipements PROC8a

Garder les écoulements de vidange dans un stockage fermé en attendant leur élimination ou en vue d'un recyclage ultérieur.

Supprimer immédiatement les déversements.

Stockage PROC2

stocker la substance dans un système fermé.

Eviter l'échantillonnage par puisage.

prévoir un bon niveau de ventilation contrôlée (10 à 15 renouvellements d'air par heure).

Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement**Caractéristiques du produit**

Non applicable

Durée, fréquence et quantité

Non applicable

Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques

Non applicable

autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement

Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée. [G40]

conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Non applicable

Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol

Non applicable

Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site

Non applicable

Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales

Non applicable
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
Section 3 Estimation de l'exposition
3.1. Santé
Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]
3.2. Environnement
Non applicable
Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition
4.1. Santé
Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36]
Les expositions prédictes ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22]
Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]
Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]
4.2. Environnement
Non applicable

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Distribution de la substance	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU3, SU8, SU9
Catégories de processus	PROC1, PROC15, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC9
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC1, ERC2, ERC3, ERC4, ERC5, ERC6A, ERC6B, ERC6C, ERC6D, ERC7
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	
Processus, tâches, activités couverts	
Chargement (y compris chargement de navire/barge, wagon/camion et conteneur intermédiaire de vrac) et reconditionnement (y compris fûts et petits emballages) de la substance, y compris son échantillonnage, son stockage, son déchargement, sa distribution et les activités de laboratoire associées.	
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Propriétés du produit	
liquide	
Durée, fréquence et quantité	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2]	
Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1].	
L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante[G15]	
Scénarios contribuants/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
Mesures générales (Liquide inflammable)	
Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances, tels que l'inflammabilité ou l'explosivité peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques sur le lieu de travail. Il est recommandé de suivre la Directive refondue ATEX 2014/34/EU. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable.	
Utilisation en systèmes confinés. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Manipulation dans une zone bien ventilée pour empêcher la formation d'atmosphère explosive. Utiliser un équipement et des systèmes de protections adaptés pour les substances inflammables. Limiter la vitesse de la ligne pendant le pompage afin d'éviter la formation de décharge électrostatique. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Se conformer aux réglementations EU/nationales. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.	
Expositions générales (systèmes clos) PROC1	
Manipuler la substance dans un système clos.	
Expositions générales (systèmes clos) PROC2	
Manipuler la substance dans un système clos.	
Expositions générales (systèmes clos) PROC3	
Manipuler la substance dans un système clos.	
Expositions générales (systèmes ouverts) PROC4	
Nettoyer les lignes de transfert avant déconnexion.	
Echantillonnage de processus PROC3	
Eviter l'échantillonnage par puisage.	

Activités de laboratoire PROC15

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

Transferts en vrac (systèmes clos) PROC8b

Nettoyer les lignes de transfert avant déconnexion.

Transferts en vrac (systèmes ouverts) PROC8b

Nettoyer les lignes de transfert avant déconnexion.

Remplissage de fûts et petits emballages PROC9

Supprimer immédiatement les déversements.

Mettre les couvercles sur les conteneurs immédiatement après utilisation.

Nettoyage et entretien d'équipements PROC8a

Appliquer des procédures d'entrée dans les capacités de stockage prévoyant l'utilisation d'une alimentation en air comprimé.

Stockage PROC2

stocker la substance dans un système fermé.

Eviter l'échantillonnage par puisage.

Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement**Caractéristiques du produit**

Non applicable

Durée, fréquence et quantité

Non applicable

Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques

Non applicable

autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement

Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée. [G40]

conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Non applicable

Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol

Non applicable

Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site

Non applicable

Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales

Non applicable

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination

Non applicable

Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets

Non applicable

Section 3 Estimation de l'exposition**3.1. Santé**

Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]

3.2. Environnement

Non applicable

Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition**4.1. Santé**

Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36]

Les expositions prédictes ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22]

Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]

Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]

4.2. Environnement

Non applicable

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Formulation et (re)conditionnement de substances et mélanges	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU10, SU3
Catégories de processus	PROC1, PROC14, PROC15, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC2
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	
Processus, tâches, activités couverts	
Formulation, emballage et reconditionnement de la substance et de ses mélanges dans des opérations par lots ou continues, y compris stockage, transferts de produits, mélange, formation de comprimés, compression, formation de pastilles, extrusion, emballage à petite et grande échelle, échantillonnage, entretien et activités de laboratoire associées.	
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Propriétés du produit	
liquide	
Durée, fréquence et quantité	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2]	
Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1].	
L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante[G15]	
Scénarios contribuants/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
Mesures générales (Liquide inflammable)	
Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances, tels que l'inflammabilité ou l'explosivité peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques sur le lieu de travail. Il est recommandé de suivre la Directive refondue ATEX 2014/34/EU. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable.	
Utilisation en systèmes confinés. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Manipulation dans une zone bien ventilée pour empêcher la formation d'atmosphère explosive. Utiliser un équipement et des systèmes de protections adaptés pour les substances inflammables. Limiter la vitesse de la ligne pendant le pompage afin d'éviter la formation de décharge électrostatique. Mise à la terre/liaison equipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Se conformer aux réglementations EU/nationales. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.	
Expositions générales (systèmes clos) PROC1	
Manipuler la substance dans un système clos.	
Expositions générales (systèmes clos) PROC2	
Manipuler la substance dans un système clos.	
Expositions générales (systèmes clos) PROC3	
Manipuler la substance dans un système clos.	
Expositions générales (systèmes ouverts) PROC4	
Aucunes mesures spécifiques identifiées.	
Processus par lots à températures élevées L'opération a lieu à une température élevée (> 20 °C par rapport à la température ambiante). PROC3	

Aucunes mesures spécifiques identifiées.
Echantillonnage de processus PROC3
Eviter l'échantillonnage par puisage.
Activités de laboratoire PROC15
Aucunes mesures spécifiques identifiées.
Transferts en vrac PROC8b
Nettoyer les lignes de transfert avant déconnexion.
Supprimer immédiatement les déversements.
Ventiler à distance les vapeurs déplacées.
Opérations de mélange (systèmes ouverts) PROC5
Aucunes mesures spécifiques identifiées.
Manuel Transfert/versage depuis des conteneurs PROC8a
Aucunes mesures spécifiques identifiées.
Transferts en fûts/par lots PROC8b
Aucunes mesures spécifiques identifiées.
Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation PROC14
Aucunes mesures spécifiques identifiées.
Remplissage de fûts et petits emballages PROC9
Mettre les couvercles sur les conteneurs immédiatement après utilisation.
Nettoyage et entretien d'équipements PROC8a
Appliquer des procédures d'entrée dans les capacités de stockage prévoyant l'utilisation d'une alimentation en air comprimé.
Stockage PROC2
stocker la substance dans un système fermé.
Eviter l'échantillonnage par puisage.
Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement
Caractéristiques du produit
Non applicable
Durée, fréquence et quantité
Non applicable
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques
Non applicable
autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement
Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée. [G40]
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets
Non applicable
Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol
Non applicable
Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site
Non applicable
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales
Non applicable
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
Section 3 Estimation de l'exposition
3.1. Santé
Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]

3.2. Environnement
Non applicable
Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition
4.1. Santé
Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36]
Les expositions prédictes ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22]
Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]
Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]
4.2. Environnement
Non applicable

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Utilisation dans les revêtements et peintures - Industriel	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU3
Catégories de processus	PROC1, PROC10, PROC13, PROC14, PROC15, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC4
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	
Processus, tâches, activités couverts	
Couvre l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.) y compris les expositions durant l'utilisation (y compris réception de produits, stockage, préparation et transfert de vrac et semi-vrac, application par pulvérisateur, rouleau, pistolet, trempage, flux, lit fluidisé sur lignes de production et formation de film) et nettoyage d'équipement, entretien et activités de laboratoire associées.	
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Propriétés du produit	
liquide	
Durée, fréquence et quantité	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2]	
Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1].	
L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante[G15]	
Scénarios contribuants/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques	
(seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
Mesures générales (Liquide inflammable)	
Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances, tels que l'inflammabilité ou l'explosivité peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques sur le lieu de travail. Il est recommandé de suivre la Directive refondue ATEX 2014/34/EU. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable.	
Utilisation en systèmes confinés. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Manipulation dans une zone bien ventilée pour empêcher la formation d'atmosphère explosive. Utiliser un équipement et des systèmes de protections adaptés pour les substances inflammables. Limiter la vitesse de la ligne pendant le pompage afin d'éviter la formation de décharge électrostatique. Mise à la terre/liaison equipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Se conformer aux réglementations EU/nationales. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.	
Expositions générales (systèmes clos) PROC1	
Manipuler la substance dans un système clos.	
Expositions générales (systèmes clos) avec collecte d'échantillons Utilisation en systèmes confinés PROC2	
Manipuler la substance dans un système clos.	
Formation de film - séchage forcé (50-100°C). Etuve (>100°C). Durcissement par radiation UV/EB PROC2	
Manipuler la substance dans un système clos.	
Opérations de mélange (systèmes clos) Expositions générales (systèmes clos) PROC3	
Manipuler la substance dans un système clos.	
Formation de film - séchage à l'air PROC4	

Aucunes mesures spécifiques identifiées.
Préparation du produit pour application Opérations de mélange (systèmes ouverts) PROC5
Aucunes mesures spécifiques identifiées.
Pulvérisation (automatique/robotisée) PROC7
Prévoir une ventilation avec extraction d'air aux points d'émission lorsque le contact avec le lubrifiant chaud (>50°C) est probable.
Transferts de produit PROC8a
Nettoyer les lignes de transfert avant déconnexion.
Transferts de produit PROC8b
Nettoyer les lignes de transfert avant déconnexion.
Application au rouleau, au pistolet et par flux PROC10
Aucunes mesures spécifiques identifiées.
Trempage, immersion et versage PROC13
Eviter le contact manuel avec des outils humides.
Activités de laboratoire PROC15
Aucunes mesures spécifiques identifiées.
Transferts de produit Transferts en fûts/par lots Transfert/versage depuis des conteneurs PROC9
Aucunes mesures spécifiques identifiées.
Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation PROC14
Aucunes mesures spécifiques identifiées.
Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement
Caractéristiques du produit
Non applicable
Durée, fréquence et quantité
Non applicable
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques
Non applicable
autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement
Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée. [G40]
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets
Non applicable
Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol
Non applicable
Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site
Non applicable
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales
Non applicable
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
Section 3 Estimation de l'exposition
3.1. Santé
Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]
3.2. Environnement
Non applicable
Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition
4.1. Santé

Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36]
Les expositions prédictes ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22]
Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]
Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]
4.2. Environnement
Non applicable

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Utilisation dans les agents de nettoyage - Industriel	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU3
Catégories de processus	PROC1, PROC10, PROC13, PROC2, PROC3, PROC4, PROC7, PROC8a, PROC8b
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC4
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	
Processus, tâches, activités couverts	
Couvre l'utilisation en tant que composant de produits de nettoyage, y compris le transfert depuis le stockage, le déversement depuis des fûts ou conteneurs, les expositions durant le mélange/la dilution dans la phase préparatoire et les activités de nettoyage (y compris par pulvérisation, au pinceau, par trempage, par essuyage, automatisés et manuels), durant l'entretien et le nettoyage d'équipement associés.	
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Propriétés du produit	
liquide	
Durée, fréquence et quantité	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2]	
Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1].	
L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante[G15]	
Scénarios contribuants/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques	
(seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
Mesures générales (Liquide inflammable)	
Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances, tels que l'inflammabilité ou l'explosivité peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques sur le lieu de travail. Il est recommandé de suivre la Directive refondue ATEX 2014/34/EU. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable.	
Utilisation en systèmes confinés. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Manipulation dans une zone bien ventilée pour empêcher la formation d'atmosphère explosive. Utiliser un équipement et des systèmes de protections adaptés pour les substances inflammables. Limiter la vitesse de la ligne pendant le pompage afin d'éviter la formation de décharge électrostatique. Mise à la terre/liaison equipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Se conformer aux réglementations EU/nationales. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.	
Transferts en vrac PROC8a	
Nettoyer les lignes de transfert avant déconnexion.	
Processus automatisé avec systèmes (semi) clos Utilisation en systèmes confinés PROC2	
Aucunes mesures spécifiques identifiées.	
Processus automatisé avec systèmes (semi) clos Transferts en fûts/par lots Utilisation en systèmes confinés PROC3	
Aucunes mesures spécifiques identifiées.	
Application de produits de nettoyage en systèmes clos PROC2	
Aucunes mesures spécifiques identifiées.	
Remplissage et préparation d'équipement à partir de fûts ou conteneurs PROC8b	

Nettoyer les lignes de transfert avant déconnexion.

Utilisation dans des processus confinés par lots PROC4

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

Dégraissage de petits objets en station de lavage PROC13

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

Nettoyage avec nettoyeurs basse pression PROC10

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

Nettoyage avec nettoyeurs haute pression PROC7

prévoir un bon niveau de ventilation contrôlée (10 à 15 renouvellements d'air par heure).

Manuel Surfaces nettoyage PROC10

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement

Caractéristiques du produit

Non applicable

Durée, fréquence et quantité

Non applicable

Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques

Non applicable

autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement

Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée. [G40]

conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Non applicable

Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol

Non applicable

Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site

Non applicable

Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales

Non applicable

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination

Non applicable

Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets

Non applicable

Section 3 Estimation de l'exposition

3.1. Santé

Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]

3.2. Environnement

Non applicable

Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition

4.1. Santé

Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36]

Les expositions prédictes ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22]

Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]

Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]

4.2. Environnement

Non applicable

Section 1 Titre du scénario d'exposition**Titre:**

Utilisation dans les opérations de production et de forage sur les champs pétroliers - Industriel

descripteur d'utilisation

secteur(s) d'utilisation	SU3
Catégories de processus	PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC4
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	

Processus, tâches, activités couverts

Opérations de production et de forage sur des champs pétroliers (y compris boues de forage et nettoyage de puits), y compris transferts de produit, formulation sur site, opération de trépans, de chambre vibrante et entretien associé.

Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques**Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs****Propriétés du produit**

liquide

Durée, fréquence et quantité

Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2]

Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1].

L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante[G15]

Scénarios contribuants/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques

(seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)

Mesures générales (Liquide inflammable)

Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances, tels que l'inflammabilité ou l'explosivité peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques sur le lieu de travail. Il est recommandé de suivre la Directive refondue ATEX 2014/34/EU. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable.

Utilisation en systèmes confinés. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Manipulation dans une zone bien ventilée pour empêcher la formation d'atmosphère explosive. Utiliser un équipement et des systèmes de protections adaptés pour les substances inflammables. Limiter la vitesse de la ligne pendant le pompage afin d'éviter la formation de décharge électrostatique. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Se conformer aux réglementations EU/nationales. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.

Transferts en vrac PROC8b

Manipuler la substance dans un système clos.

Remplissage et préparation d'équipement à partir de fûts ou conteneurs PROC8b

Manipuler la substance dans un système clos.

(Re)formulation de boue de forage PROC3

Manipuler la substance dans un système clos.

Opérations des plateformes de forage PROC4

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

Opération d'équipement de filtration des particules solides - expositions aux vapeurs PROC4

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

Opération d'équipement de filtration des particules solides - expositions aux aérosols PROC4

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

Nettoyage d'équipement de filtration des particules solides PROC8a

Aucunes mesures spécifiques identifiées.
Traitemen et élimination des solides de filtration PROC3
Aucunes mesures spécifiques identifiées.
Echantillonnage de processus PROC3
Nettoyer les lignes de transfert avant déconnexion. Supprimer immédiatement les déversements. Ventiler à distance les vapeurs déplacées.
Expositions générales (systèmes clos) PROC1
Aucunes mesures spécifiques identifiées.
Versage depuis de petits conteneurs PROC8a
Aucunes mesures spécifiques identifiées.
Expositions générales (systèmes ouverts) PROC4
Aucunes mesures spécifiques identifiées.
Nettoyage et entretien d'équipements PROC8a
Aucunes mesures spécifiques identifiées.
Traitemen par lots PROC1
Aucunes mesures spécifiques identifiées.
Traitemen par lots PROC2
Aucunes mesures spécifiques identifiées.
Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement
Caractéristiques du produit
Non applicable
Durée, fréquence et quantité
Non applicable
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques
Non applicable
autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement
Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée. [G40]
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets
Non applicable
Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol
Non applicable
Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site
Non applicable
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales
Non applicable
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
Section 3 Estimation de l'exposition
3.1. Santé
Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]
3.2. Environnement
Non applicable
Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition
4.1. Santé
Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la

santé. [G36]

Les expositions prédictes ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22]

Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]

Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]

4.2. Environnement

Non applicable

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Lubrifiants - Industriel	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU3
Catégories de processus	PROC1, PROC10, PROC13, PROC17, PROC18, PROC2, PROC3, PROC4, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC4, ERC7
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	
Processus, tâches, activités couverts	
Couvre l'utilisation de formulations de lubrifiants dans des systèmes clos et ouverts, y compris opérations de transfert, opération de moteurs/machines et articles similaires, recyclage d'articles rejettés, entretien d'équipement et élimination des déchets.	
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Propriétés du produit	
liquide	
Durée, fréquence et quantité	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2]	
Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1].	
L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante[G15]	
Scénarios contribuants/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
Mesures générales (Liquide inflammable)	
Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances, tels que l'inflammabilité ou l'explosivité peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques sur le lieu de travail. Il est recommandé de suivre la Directive refondue ATEX 2014/34/EU. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable.	
Utilisation en systèmes confinés. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Manipulation dans une zone bien ventilée pour empêcher la formation d'atmosphère explosive. Utiliser un équipement et des systèmes de protections adaptés pour les substances inflammables. Limiter la vitesse de la ligne pendant le pompage afin d'éviter la formation de décharge électrostatique. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Se conformer aux réglementations EU/nationales. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.	
Expositions générales (systèmes clos) PROC1	
Manipuler la substance dans un système clos.	
Expositions générales (systèmes clos) PROC2	
Manipuler la substance dans un système clos.	
Expositions générales (systèmes clos) PROC3	
Manipuler la substance dans un système clos.	
Expositions générales (systèmes ouverts) PROC4	
Aucunes mesures spécifiques identifiées.	
Transferts en vrac PROC8b	
Nettoyer les lignes de transfert avant déconnexion.	
Supprimer immédiatement les déversements.	

Ventiler à distance les vapeurs déplacées.

Remplissage et préparation d'équipement à partir de fûts ou conteneurs PROC8a

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

Remplissage et préparation d'équipement à partir de fûts ou conteneurs PROC8b

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

Remplissage initial d'équipement en usine PROC9

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

Exploitation et lubrification d'équipement ouvert à haute énergie PROC17

Restreindre la zone des ouvertures à l'équipement.

Exploitation et lubrification d'équipement ouvert à haute énergie PROC18

Restreindre la zone des ouvertures à l'équipement.

Application au rouleau ou au pinceau PROC10

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

Traitements par trempage et versage PROC13

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

Pulvérisation PROC7

Minimiser l'exposition par isolation partielle de l'opération ou de l'équipement et disposer d'une extraction d'air au moment des ouvertures.

Automatiser l'activité là où cela est possible.

Entretien (de plus grandes parties d'usine) et installation de machines PROC8b

Nettoyer les lignes de transfert avant déconnexion.

Entretien (de plus grandes parties d'usine) et installation de machines L'opération a lieu à une température élevée (> 20 °C par rapport à la température ambiante). PROC8b

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

Entretien de petites articles PROC8a

Eviter le contact manuel avec des outils humides.

Garder les écoulements de vidange dans un stockage fermé en attendant leur élimination ou en vue d'un recyclage ultérieur.

Recyclage d'articles rejetés PROC9

Garder les écoulements de vidange dans un stockage fermé en attendant leur élimination ou en vue d'un recyclage ultérieur.

Stockage PROC1

stocker la substance dans un système fermé.

Eviter l'échantillonnage par puisage.

Stockage PROC2

stocker la substance dans un système fermé.

Eviter l'échantillonnage par puisage.

Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement

Caractéristiques du produit

Non applicable

Durée, fréquence et quantité

Non applicable

Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques

Non applicable

autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement

Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée. [G40]

conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Non applicable

Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol

Non applicable
Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site
Non applicable
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales
Non applicable
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
Section 3 Estimation de l'exposition
3.1. Santé
Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]
3.2. Environnement
Non applicable
Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition
4.1. Santé
Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36]
Les expositions prédictives ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22]
Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]
Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]
4.2. Environnement
Non applicable

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Fluides pour le travail des métaux / huiles de laminage - Industriel	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU3
Catégories de processus	PROC1, PROC10, PROC13, PROC17, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC4
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	
Processus, tâches, activités couverts	
Couvre l'utilisation dans les formulations de fluides pour le travail des métaux (MWF)/les huiles de laminage y compris opérations de transfert, activités de laminage et de recuit, de coupe/usinage, applications automatisées et manuelles de protections contre la corrosion (y compris au pinceau, par trempage et pulvérisation), entretien d'équipement, vidange et élimination d'huiles usagées.	
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Propriétés du produit	
liquide	
Durée, fréquence et quantité	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2]	
Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1].	
L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante[G15]	
Scénarios contribuants/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
Mesures générales (Liquide inflammable)	
Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances, tels que l'inflammabilité ou l'explosivité peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques sur le lieu de travail. Il est recommandé de suivre la Directive refondue ATEX 2014/34/EU. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable.	
Utilisation en systèmes confinés. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Manipulation dans une zone bien ventilée pour empêcher la formation d'atmosphère explosive. Utiliser un équipement et des systèmes de protections adaptés pour les substances inflammables. Limiter la vitesse de la ligne pendant le pompage afin d'éviter la formation de décharge électrostatique. Mise à la terre/liaison equipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Se conformer aux réglementations EU/nationales. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.	
Expositions générales (systèmes clos) PROC1	
Manipuler la substance dans un système clos.	
Expositions générales (systèmes clos) PROC2	
Manipuler la substance dans un système clos.	
Expositions générales (systèmes clos) PROC3	
Manipuler la substance dans un système clos.	
Expositions générales (systèmes ouverts) PROC4	
Aucunes mesures spécifiques identifiées.	
Transferts en vrac PROC8b	
Nettoyer les lignes de transfert avant déconnexion.	

Remplissage et préparation d'équipement à partir de fûts ou conteneurs PROC8b
Aucunes mesures spécifiques identifiées.
Remplissage et préparation d'équipement à partir de fûts ou conteneurs PROC5
Aucunes mesures spécifiques identifiées.
Remplissage et préparation d'équipement à partir de fûts ou conteneurs PROC9
Aucunes mesures spécifiques identifiées.
Echantillonnage de processus PROC8b
Utiliser un équipement dédié.
Opérations d'usinage des métaux PROC17
Restreindre la zone des ouvertures à l'équipement.
Traitement par trempage et versage PROC13
Laisser au produit le temps de s'écouler de la pièce d'ouvrage.
Automatiser l'activité là où cela est possible.
Pulvérisation PROC7
Minimiser l'exposition par isolation partielle de l'opération ou de l'équipement et disposer d'une extraction d'air au moment des ouvertures.
Automatiser l'activité là où cela est possible.
Application au rouleau ou au pinceau PROC10
Éviter les projections.
Laminage/façonnage automatisé des métaux L'opération a lieu à une température élevée (> 20 °C par rapport à la température ambiante). PROC2
Aucunes mesures spécifiques identifiées.
Laminage/façonnage semi-automatisé des métaux L'opération a lieu à une température élevée (> 20 °C par rapport à la température ambiante). PROC17
Minimiser l'exposition par isolation partielle de l'opération ou de l'équipement et disposer d'une extraction d'air au moment des ouvertures.
Automatiser l'activité là où cela est possible.
Laminage/façonnage semi-automatisé des métaux PROC4
Automatiser l'activité là où cela est possible.
Nettoyage et entretien d'équipements Installation spécialisée PROC8b
Garder les écoulements de vidange dans un stockage fermé en attendant leur élimination ou en vue d'un recyclage ultérieur.
Nettoyage et entretien d'équipements Installation non spécialisée PROC8a
Garder les écoulements de vidange dans un stockage fermé en attendant leur élimination ou en vue d'un recyclage ultérieur.
Stockage PROC1
stocker la substance dans un système fermé.
Stockage PROC2
stocker la substance dans un système fermé.
Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement
Caractéristiques du produit
Non applicable
Durée, fréquence et quantité
Non applicable
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques
Non applicable
autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement
Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée. [G40]
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets
Non applicable

Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol
Non applicable
Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site
Non applicable
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales
Non applicable
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
Section 3 Estimation de l'exposition
3.1. Santé
Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]
3.2. Environnement
Non applicable
Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition
4.1. Santé
Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36]
Les expositions prédictives ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22]
Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]
Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]
4.2. Environnement
Non applicable

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Agents de soufflage	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU3
Catégories de processus	PROC1, PROC12, PROC2, PROC3, PROC8b, PROC9
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC4
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	
Processus, tâches, activités couverts	
Utilisation comme agent de soufflage pour mousse rigides et flexibles, y compris transferts de produit, mélange et injection, durcissement, coupe, stockage et emballage.	
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Propriétés du produit	
liquide	
Durée, fréquence et quantité	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2]	
Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1].	
L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante[G15]	
Scénarios contribuants/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
Mesures générales (Liquide inflammable)	
Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances, tels que l'inflammabilité ou l'explosivité peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques sur le lieu de travail. Il est recommandé de suivre la Directive refondue ATEX 2014/34/EU. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable.	
Utilisation en systèmes confinés. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Manipulation dans une zone bien ventilée pour empêcher la formation d'atmosphère explosive. Utiliser un équipement et des systèmes de protections adaptés pour les substances inflammables. Limiter la vitesse de la ligne pendant le pompage afin d'éviter la formation de décharge électrostatique. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Se conformer aux réglementations EU/nationales. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.	
Transferts en vrac PROC8b	
Utiliser des facilités de récupération des vapeurs lorsque nécessaire	
Nettoyer les lignes de transfert avant déconnexion.	
Opérations de mélange (systèmes clos) PROC1	
Aucunes mesures spécifiques identifiées.	
Extrusion et expansion de polymérisat PROC12	
Aucunes mesures spécifiques identifiées.	
Découpage et rabotage PROC12	
Aucunes mesures spécifiques identifiées.	
Collecte et re-traitement de copeaux, de morceaux, etc. PROC12	
Aucunes mesures spécifiques identifiées.	
Emballage de produits PROC12	
Aucunes mesures spécifiques identifiées.	

Stockage PROC12

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

Opérations de mélange (systèmes clos) L'opération a lieu à une température élevée (> 20 °C par rapport à la température ambiante). PROC3

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

Stockage intermédiaire de polymères L'opération a lieu à une température élevée (> 20 °C par rapport à la température ambiante). PROC3

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

centrifugation y compris vidange L'opération a lieu à une température élevée (> 20 °C par rapport à la température ambiante). PROC3

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

Séchage et stockage PROC12

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

Emballage en semi-vrac PROC8b

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

Traitements par chauffage L'opération a lieu à une température élevée (> 20 °C par rapport à la température ambiante). PROC12

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

Séchage et stockage PROC12

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

Fabrication d'article par moulage L'opération a lieu à une température élevée (> 20 °C par rapport à la température ambiante). PROC12

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

Découpage par fil chauffant Manuel PROC12

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement**Caractéristiques du produit**

Non applicable

Durée, fréquence et quantité

Non applicable

Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques

Non applicable

autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement

Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée. [G40]

conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Non applicable

Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol

Non applicable

Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site

Non applicable

Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales

Non applicable

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination

Non applicable

Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets

Non applicable

Section 3 Estimation de l'exposition**3.1. Santé**

Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]

3.2. Environnement
Non applicable
Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition
4.1. Santé
Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36]
Les expositions prédictives ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22]
Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]
Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]
4.2. Environnement
Non applicable

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Utilisation en tant que liants et agents de décoffrage - Industriel	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU3
Catégories de processus	PROC1, PROC10, PROC13, PROC14, PROC2, PROC3, PROC4, PROC6, PROC7, PROC8a, PROC8b
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC4
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	
Processus, tâches, activités couverts	
Couvre l'utilisation en tant que liants et agents de décoffrage, y compris transferts de produit, mélange, application (y compris par pulvérisation et au pinceau) et manipulation des déchets.	
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Propriétés du produit	
liquide	
Durée, fréquence et quantité	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2]	
Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1].	
L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante[G15]	
Scénarios contribuants/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
Mesures générales (Liquide inflammable)	
Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances, tels que l'inflammabilité ou l'explosivité peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques sur le lieu de travail. Il est recommandé de suivre la Directive refondue ATEX 2014/34/EU. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable.	
Utilisation en systèmes confinés. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Manipulation dans une zone bien ventilée pour empêcher la formation d'atmosphère explosive. Utiliser un équipement et des systèmes de protections adaptés pour les substances inflammables. Limiter la vitesse de la ligne pendant le pompage afin d'éviter la formation de décharge électrostatique. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Se conformer aux réglementations EU/nationales. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.	
Transferts de produit PROC1	
Nettoyer les lignes de transfert avant déconnexion.	
Transferts de produit PROC2	
Nettoyer les lignes de transfert avant déconnexion.	
Transferts de produit PROC3	
Nettoyer les lignes de transfert avant déconnexion.	
Transferts en fûts/par lots PROC8b	
Aucunes mesures spécifiques identifiées.	
Opérations de mélange (systèmes clos) PROC3	
Aucunes mesures spécifiques identifiées.	
Opérations de mélange (systèmes ouverts) PROC4	
Aucunes mesures spécifiques identifiées.	

Façonnage avec moule PROC14

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

Opérations de coulage (systèmes ouverts) L'opération a lieu à une température élevée (> 20 °C par rapport à la température ambiante). Production d'aérosol due à une température de procédé élevée PROC6

Prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions.

Pulvérisation Machine PROC7

Minimiser l'exposition par isolation partielle de l'opération ou de l'équipement et disposer d'une extraction d'air au moment des ouvertures.

Automatiser l'activité là où cela est possible.

Application au rouleau ou au pinceau PROC10

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

Pulvérisation Manuel PROC7

Opérer dans une cabine ventilée ou une enceinte avec extraction d'air.

Stockage PROC1

stocker la substance dans un système fermé.

Stockage PROC2

stocker la substance dans un système fermé.

Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement**Caractéristiques du produit**

Non applicable

Durée, fréquence et quantité

Non applicable

Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques

Non applicable

autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement

Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée. [G40]

conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Non applicable

Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol

Non applicable

Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site

Non applicable

Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales

Non applicable

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination

Non applicable

Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets

Non applicable

Section 3 Estimation de l'exposition**3.1. Santé**

Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]

3.2. Environnement

Non applicable

Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition**4.1. Santé**

Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36]

Les expositions prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des

risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22]
Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]
Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]

4.2. Environnement

Non applicable

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	Utilisation en tant que carburant - Industriel
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU3
Catégories de processus	PROC1, PROC16, PROC2, PROC3, PROC8a, PROC8b
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC7
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	ESVOC 7.12a.v1
Processus, tâches, activités couverts	Couvre l'utilisation en tant que carburant (ou additif pour carburant) et inclus les activités liées au transfert, à l'utilisation, à l'entretien d'équipement et à la manipulation des déchets.
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Propriétés du produit	
liquide	
Durée, fréquence et quantité	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2]	
Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1].	
L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante[G15]	
Scénarios contribuants/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
Mesures générales (Liquide inflammable)	Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances, tels que l'inflammabilité ou l'explosivité peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques sur le lieu de travail. Il est recommandé de suivre la Directive refondue ATEX 2014/34/EU. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable.
Utilisation en systèmes confinés. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Manipulation dans une zone bien ventilée pour empêcher la formation d'atmosphère explosive. Utiliser un équipement et des systèmes de protections adaptés pour les substances inflammables. Limiter la vitesse de la ligne pendant le pompage afin d'éviter la formation de décharge électrostatique. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Se conformer aux réglementations EU/nationales. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.	
Transferts en vrac PROC8b	Manipuler la substance dans un système clos.
Nettoyer les lignes de transfert avant déconnexion.	
Transferts en fûts/par lots PROC8b	Eviter les déversements lors de la déconnexion de la pompe.
Expositions générales (systèmes clos) PROC1	Manipuler la substance dans un système clos.
Expositions générales (systèmes clos) PROC2	Manipuler la substance dans un système clos.
Nettoyage et entretien d'équipements PROC8a	Appliquer des procédures d'entrée dans les capacités de stockage prévoyant l'utilisation d'une alimentation en air comprimé.
Nettoyage de récipient / conteneur PROC8a	

Appliquer des procédures d'entrée dans les capacités de stockage prévoyant l'utilisation d'une alimentation en air comprimé.

Stockage PROC1

stocker la substance dans un système fermé.

Eviter l'échantillonnage par puisage.

Stockage PROC2

stocker la substance dans un système fermé.

Eviter l'échantillonnage par puisage.

Utilisation en tant que carburant PROC1

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

Utilisation en tant que carburant PROC2

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

Utilisation en tant que carburant (systèmes clos) PROC16

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

(systèmes clos) Utilisation en tant que carburant PROC3

Manipuler la substance dans un système clos.

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement

Caractéristiques du produit

Non applicable

Durée, fréquence et quantité

Non applicable

Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques

Non applicable

autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement

Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée. [G40]

conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Non applicable

Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol

Non applicable

Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site

Non applicable

Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales

Non applicable

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination

Non applicable

Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets

Non applicable

Section 3 Estimation de l'exposition

3.1. Santé

Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]

3.2. Environnement

Non applicable

Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition

4.1. Santé

Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36]

Les expositions prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des

risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22]
Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]
Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]

4.2. Environnement

Non applicable

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Fluides fonctionnels - Industriel	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU3
Catégories de processus	PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC9
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC7
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	
Processus, tâches, activités couverts	
Utilisation en tant que fluides fonctionnels p. ex. huiles pour câbles, huiles de transfert, liquides de refroidissement, isolants, réfrigérants, fluides hydrauliques dans des équipements industriels, y compris entretien et transferts de produit associés.	
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Propriétés du produit	
liquide	
Durée, fréquence et quantité	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2]	
Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1].	
L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante[G15]	
Scénarios contribuants/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
Mesures générales (Liquide inflammable)	
Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances, tels que l'inflammabilité ou l'explosivité peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques sur le lieu de travail. Il est recommandé de suivre la Directive refondue ATEX 2014/34/EU. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable.	
Utilisation en systèmes confinés. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Manipulation dans une zone bien ventilée pour empêcher la formation d'atmosphère explosive. Utiliser un équipement et des systèmes de protections adaptés pour les substances inflammables. Limiter la vitesse de la ligne pendant le pompage afin d'éviter la formation de décharge électrostatique. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Se conformer aux réglementations EU/nationales. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.	
Transferts en vrac (systèmes clos) PROC1	
Transfert via des conduites fermées	
Nettoyer les lignes de transfert avant déconnexion.	
Transferts en vrac (systèmes clos) PROC2	
Transfert via des conduites fermées	
Nettoyer les lignes de transfert avant déconnexion.	
Transferts en fûts/par lots PROC8b	
Aucunes mesures spécifiques identifiées.	
Rémplissage d'articles/équipements (systèmes clos) PROC9	
Aucunes mesures spécifiques identifiées.	
Rémplissage et préparation d'équipement à partir de fûts ou conteneurs PROC8a	

vider soigneusement le récipient.
Expositions générales (systèmes clos) PROC2
Aucunes mesures spécifiques identifiées.
Expositions générales (systèmes ouverts) PROC4
Aucunes mesures spécifiques identifiées.
Expositions générales (systèmes ouverts) L'opération a lieu à une température élevée (> 20 °C par rapport à la température ambiante). PROC4
Aucunes mesures spécifiques identifiées.
Recyclage d'articles rejetés PROC9
Garder les écoulements de vidange dans un stockage fermé en attendant leur élimination ou en vue d'un recyclage ultérieur.
Entretien d'équipements PROC8a
Garder les écoulements de vidange dans un stockage fermé en attendant leur élimination ou en vue d'un recyclage ultérieur.
Stockage PROC1
stocker la substance dans un système fermé.
Stockage PROC2
stocker la substance dans un système fermé.
Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement
Caractéristiques du produit
Non applicable
Durée, fréquence et quantité
Non applicable
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques
Non applicable
autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement
Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée. [G40]
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets
Non applicable
Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol
Non applicable
Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site
Non applicable
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales
Non applicable
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
Section 3 Estimation de l'exposition
3.1. Santé
Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]
3.2. Environnement
Non applicable
Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition
4.1. Santé
Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36]

Les expositions prédictes ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22]
Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]
Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]

4.2. Environnement

Non applicable

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Utilisation en laboratoires - Industriel	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU3
Catégories de processus	PROC10, PROC15
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC2, ERC4
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	
Processus, tâches, activités couverts	
Utilisation de la substance en laboratoire, y compris transferts de produit et nettoyage des équipements	
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Propriétés du produit	
liquide	
Durée, fréquence et quantité	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2]	
Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1].	
L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante[G15]	
Scénarios contribuants/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
Mesures générales (Liquide inflammable)	
Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances, tels que l'inflammabilité ou l'explosivité peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques sur le lieu de travail. Il est recommandé de suivre la Directive refondue ATEX 2014/34/EU. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable.	
Utilisation en systèmes confinés. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Manipulation dans une zone bien ventilée pour empêcher la formation d'atmosphère explosive. Utiliser un équipement et des systèmes de protections adaptés pour les substances inflammables. Limiter la vitesse de la ligne pendant le pompage afin d'éviter la formation de décharge électrostatique. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Se conformer aux réglementations EU/nationales. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.	
Activités de laboratoire PROC15	
Aucunes mesures spécifiques identifiées.	
nettoyage PROC10	
prévoir un bon niveau de ventilation contrôlée (10 à 15 renouvellements d'air par heure).	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement	
Caractéristiques du produit	
Non applicable	
Durée, fréquence et quantité	
Non applicable	
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	
Non applicable	
autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement	
Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée. [G40]	

conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets
Non applicable
Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol
Non applicable
Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site
Non applicable
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales
Non applicable
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
Section 3 Estimation de l'exposition
3.1. Santé
Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]
3.2. Environnement
Non applicable
Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition
4.1. Santé
Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36]
Les expositions prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22]
Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]
Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]
4.2. Environnement
Non applicable

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Production et traitement du caoutchouc	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU10
Catégories de processus	PROC1, PROC13, PROC14, PROC15, PROC2, PROC21, PROC3, PROC4, PROC5, PROC6, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC1, ERC4, ERC6D
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	ESVOC 4.19.v1
Processus, tâches, activités couverts	
Fabrication de pneus et d'articles généraux en caoutchouc, y compris transformation de caoutchouc brut (non vulcanisé), la manipulation et le mélange des additifs de caoutchouc, la vulcanisation, le refroidissement et la finition.	
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Propriétés du produit	
liquide	
Durée, fréquence et quantité	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2]	
Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1].	
L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante[G15]	
Scénarios contribuants/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
Mesures générales (Liquide inflammable)	
Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances, tels que l'inflammabilité ou l'explosivité peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques sur le lieu de travail. Il est recommandé de suivre la Directive refondue ATEX 2014/34/EU. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable.	
Utilisation en systèmes confinés. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Manipulation dans une zone bien ventilée pour empêcher la formation d'atmosphère explosive. Utiliser un équipement et des systèmes de protections adaptés pour les substances inflammables. Limiter la vitesse de la ligne pendant le pompage afin d'éviter la formation de décharge électrostatique. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Se conformer aux réglementations EU/nationales. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.	
Transferts de produit (systèmes clos) PROC1	
Aucunes mesures spécifiques identifiées.	
Transferts de produit (systèmes clos) PROC2	
Aucunes mesures spécifiques identifiées.	
Transferts de produit PROC8b	
Manipuler la substance dans un système clos.	
Pesée de vrac PROC1	
Aucunes mesures spécifiques identifiées.	
Pesée de vrac PROC2	
Aucunes mesures spécifiques identifiées.	
Pesée à petite échelle PROC9	

Aucunes mesures spécifiques identifiées.	
Prémélange d'additif PROC3	
Aucunes mesures spécifiques identifiées.	
Prémélange d'additif PROC4	
Aucunes mesures spécifiques identifiées.	
Prémélange d'additif PROC5	
Aucunes mesures spécifiques identifiées.	
Transferts de produit PROC8b	
Aucunes mesures spécifiques identifiées.	
Transferts de produit PROC9	
Aucunes mesures spécifiques identifiées.	
Calandrage (y compris Banbury) L'opération a lieu à une température élevée (> 20 °C par rapport à la température ambiante). PROC6	
Minimiser l'exposition à l'aide d'une isolation complète avec extraction d'air de l'opération ou de l'équipement.	
Pressage de morceaux de caoutchouc non vulcanisé PROC14	
Aucunes mesures spécifiques identifiées.	
Fabrication de pneumatiques PROC7	
Minimiser l'exposition par isolation partielle de l'opération ou de l'équipement et disposer d'une extraction d'air au moment des ouvertures.	
Vulcanisation L'opération a lieu à une température élevée (> 20 °C par rapport à la température ambiante). PROC6	
Minimiser l'exposition à l'aide d'une isolation complète avec extraction d'air de l'opération ou de l'équipement.	
Vulcanisation L'opération a lieu à une température élevée (> 20 °C par rapport à la température ambiante).	
Manuel PROC6	
Prévoir une ventilation avec extraction d'air aux points de transfert du produit et aux autres ouvertures.	
Refroidissement d'articles durcis L'opération a lieu à une température élevée (> 20 °C par rapport à la température ambiante). PROC6	
Minimiser l'exposition à l'aide d'une isolation complète avec extraction d'air de l'opération ou de l'équipement.	
Production d'articles par trempage et versage PROC13	
Aucunes mesures spécifiques identifiées.	
Opérations de finition PROC21	
Aucunes mesures spécifiques identifiées.	
Entretien d'équipements PROC8a	
Aucunes mesures spécifiques identifiées.	
Stockage PROC1	
stocker la substance dans un système fermé.	
Stockage PROC2	
stocker la substance dans un système fermé.	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement	
Caractéristiques du produit	
Non applicable	
Durée, fréquence et quantité	
Non applicable	
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	
Non applicable	
autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement	
Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée. [G40]	
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets	
Non applicable	
Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions	

atmosphériques et libération dans le sol
Non applicable
Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site
Non applicable
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales
Non applicable
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
Section 3 Estimation de l'exposition
3.1. Santé
Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]
3.2. Environnement
Non applicable
Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition
4.1. Santé
Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36]
Les expositions prédictes ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22]
Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]
Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]
4.2. Environnement
Non applicable

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Traitement de polymères - Industriel	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU10, SU3
Catégories de processus	PROC1, PROC13, PROC14, PROC2, PROC21, PROC3, PROC4, PROC5, PROC6, PROC8a, PROC8b, PROC9
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC4
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	
Processus, tâches, activités couverts	
Traitement de formulations de polymères y compris transferts de produit, manipulation d'additifs (p. ex. pigments, stabilisants, charges, plastifiants, etc.), opérations de moulage, vulcanisation et fromage, recyclage de produit, stockage et entretien associé.	
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Propriétés du produit	
liquide	
Durée, fréquence et quantité	
Couver les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2]	
Couver les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1].	
L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante[G15]	
Scénarios contribuants/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
Mesures générales (Liquide inflammable)	
Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances, tels que l'inflammabilité ou l'explosivité peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques sur le lieu de travail. Il est recommandé de suivre la Directive refondue ATEX 2014/34/EU. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable.	
Utilisation en systèmes confinés. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Manipulation dans une zone bien ventilée pour empêcher la formation d'atmosphère explosive. Utiliser un équipement et des systèmes de protections adaptés pour les substances inflammables. Limiter la vitesse de la ligne pendant le pompage afin d'éviter la formation de décharge électrostatique. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Se conformer aux réglementations EU/nationales. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.	
Transferts en vrac (systèmes clos) PROC1	
Aucunes mesures spécifiques identifiées.	
Transferts en vrac (systèmes clos) PROC2	
Aucunes mesures spécifiques identifiées.	
Transferts en vrac PROC8b	
Manipuler la substance dans un système clos.	
Pesée de vrac PROC1	
Manipuler la substance dans un système clos.	
Pesée de vrac PROC2	
Manipuler la substance dans un système clos.	
Pesée à petite échelle PROC9	

Manipuler avec soin la substance afin de minimiser les émissions.

Prémélange d'additif PROC3

Manipuler avec soin la substance afin de minimiser les émissions.

Prémélange d'additif PROC4

Manipuler avec soin la substance afin de minimiser les émissions.

Prémélange d'additif Eviter d'opérer pendant plus de 4 heures. PROC5

Manipuler avec soin la substance afin de minimiser les émissions.

Transferts en vrac PROC8b

Utiliser des coupleurs avec déconnexion à sec pour le transfert de produit.

Transferts en vrac PROC9

Utiliser des coupleurs avec déconnexion à sec pour le transfert de produit.

Calandrage (y compris Banbury) L'opération a lieu à une température élevée (> 20 °C par rapport à la température ambiante). PROC6

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

Production d'articles par trempage et versage PROC13

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

Extrusion et fabrication de mélanges maîtres PROC14

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

Moulage d'articles par injection PROC14

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

Opérations de finition PROC21

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

Entretien d'équipements PROC8a

Supprimer immédiatement les déversements et éliminer les déchets en sécurité.

Stockage PROC1

stocker la substance dans un système fermé.

Stockage PROC2

stocker la substance dans un système fermé.

Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement

Caractéristiques du produit

Non applicable

Durée, fréquence et quantité

Non applicable

Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques

Non applicable

autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement

Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée. [G40]

conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Non applicable

Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol

Non applicable

Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site

Non applicable

Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales

Non applicable

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination

Non applicable

Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets

Non applicable

Section 3 Estimation de l'exposition	
3.1. Santé	Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]
3.2. Environnement	Non applicable
Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition	
4.1. Santé	<p>Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36]</p> <p>Les expositions prédictives ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22]</p> <p>Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]</p> <p>Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]</p>
4.2. Environnement	Non applicable

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Produits chimiques de traitement de l'eau - Industriel	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU3
Catégories de processus	PROC1, PROC13, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC3, ERC4
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	
Processus, tâches, activités couverts	
Couvre l'utilisation de la substance pour le traitement de l'eau dans des installations industrielles en systèmes ouverts et clos	
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Propriétés du produit	
liquide	
Durée, fréquence et quantité	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2]	
Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1].	
L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante[G15]	
Scénarios contribuants/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
Mesures générales (Liquide inflammable)	
Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances, tels que l'inflammabilité ou l'explosivité peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques sur le lieu de travail. Il est recommandé de suivre la Directive refondue ATEX 2014/34/EU. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable.	
Utilisation en systèmes confinés. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Manipulation dans une zone bien ventilée pour empêcher la formation d'atmosphère explosive. Utiliser un équipement et des systèmes de protections adaptés pour les substances inflammables. Limiter la vitesse de la ligne pendant le pompage afin d'éviter la formation de décharge électrostatique. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Se conformer aux réglementations EU/nationales. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.	
Transferts en vrac Installation spécialisée PROC2	
Manipuler la substance dans un système clos.	
Nettoyer les lignes de transfert avant déconnexion.	
Transferts en fûts/par lots PROC8b	
Eviter les déversements lors de la déconnexion de la pompe.	
Expositions générales (systèmes clos) PROC3	
Aucunes mesures spécifiques identifiées.	
Expositions générales (systèmes ouverts) PROC4	
Restreindre la zone des ouvertures à l'équipement.	
Versage depuis de petits conteneurs PROC13	
vider soigneusement le récipient.	
Entretien d'équipements PROC8a	

Garder les écoulements de vidange dans un stockage fermé en attendant leur élimination ou en vue d'un recyclage ultérieur.
Stockage PROC1 stocker la substance dans un système fermé.
Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement
Caractéristiques du produit
Non applicable
Durée, fréquence et quantité
Non applicable
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques
Non applicable
autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement
Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée. [G40]
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets
Non applicable
Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol
Non applicable
Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site
Non applicable
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales
Non applicable
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
Section 3 Estimation de l'exposition
3.1. Santé
Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]
3.2. Environnement
Non applicable
Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition
4.1. Santé
Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36]
Les expositions prédictes ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22]
Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]
Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]
4.2. Environnement
Non applicable

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Produits chimiques - industrie minière	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU3
Catégories de processus	PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC4
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	
Processus, tâches, activités couverts	
Couvre l'utilisation de la substance dans des processus d'extraction d'opérations minières, y compris transferts de produit, activités d'extraction et de séparation, récupération de la substance et élimination de la substance.	
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Propriétés du produit	
liquide	
Durée, fréquence et quantité	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2]	
Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1].	
L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante[G15]	
Scénarios contribuants/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
Mesures générales (Liquide inflammable)	
Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances, tels que l'inflammabilité ou l'explosivité peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques sur le lieu de travail. Il est recommandé de suivre la Directive refondue ATEX 2014/34/EU. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable.	
Utilisation en systèmes confinés. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Manipulation dans une zone bien ventilée pour empêcher la formation d'atmosphère explosive. Utiliser un équipement et des systèmes de protections adaptés pour les substances inflammables. Limiter la vitesse de la ligne pendant le pompage afin d'éviter la formation de décharge électrostatique. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Se conformer aux réglementations EU/nationales. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.	
Transferts en vrac PROC2	
Transfert via des conduites fermées	
Nettoyer les lignes de transfert avant déconnexion.	
Transferts en fûts/par lots PROC8b	
Eviter les déversements lors de la déconnexion de la pompe.	
Versage depuis de petits conteneurs PROC9	
Manipuler avec soin la substance afin de minimiser les émissions.	
Expositions générales (systèmes clos) PROC3	
Aucunes mesures spécifiques identifiées.	
Expositions générales (systèmes ouverts) PROC5	
Aucunes mesures spécifiques identifiées.	
séparation de phases (systèmes clos) PROC4	

Aucunes mesures spécifiques identifiées.
processus d'échange d'ions (systèmes clos) PROC2
Aucunes mesures spécifiques identifiées.
Echantillonnage de processus PROC3
Aucunes mesures spécifiques identifiées.
Opérations de mélange (systèmes clos) PROC1
Aucunes mesures spécifiques identifiées.
Nettoyage et entretien d'équipements PROC8a
Garder les écoulements de vidange dans un stockage fermé en attendant leur élimination ou en vue d'un recyclage ultérieur.
Stockage PROC1
stocker la substance dans un système fermé.
Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement
Caractéristiques du produit
Non applicable
Durée, fréquence et quantité
Non applicable
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques
Non applicable
autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement
Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée. [G40]
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets
Non applicable
Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol
Non applicable
Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site
Non applicable
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales
Non applicable
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
Section 3 Estimation de l'exposition
3.1. Santé
Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]
3.2. Environnement
Non applicable
Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition
4.1. Santé
Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36]
Les expositions prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22]
Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]
Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]
4.2. Environnement

Non applicable

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Utilisation dans les revêtements et peintures - Professionnel	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU22
Catégories de processus	PROC1, PROC10, PROC11, PROC13, PROC15, PROC19, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8A, ERC8D
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	
Processus, tâches, activités couverts	
Couvre l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.) y compris les expositions durant l'utilisation (y compris réception de produits, stockage, préparation et transfert de vrac et semi-vrac, application manuelle par pulvérisateur, rouleau, pinceau, pistolet ou méthodes similaires, et formation de film) et nettoyage d'équipement, entretien et activités de laboratoire associées.	
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Propriétés du produit	
liquide	
Durée, fréquence et quantité	
Couver les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2]	
Couver les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1].	
L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante[G15]	
Scénarios contribuants/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques	
(seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
Mesures générales (Liquide inflammable)	
Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances, tels que l'inflammabilité ou l'explosivité peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques sur le lieu de travail. Il est recommandé de suivre la Directive refondue ATEX 2014/34/EU. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable.	
Utilisation en systèmes confinés. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Manipulation dans une zone bien ventilée pour empêcher la formation d'atmosphère explosive. Utiliser un équipement et des systèmes de protections adaptés pour les substances inflammables. Limiter la vitesse de la ligne pendant le pompage afin d'éviter la formation de décharge électrostatique. Mise à la terre/liaison equipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Se conformer aux réglementations EU/nationales. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.	
Expositions générales (systèmes clos) PROC1	
Manipuler la substance dans un système clos.	
Rémplissage et préparation d'équipement à partir de fûts ou conteneurs PROC2	
Manipuler la substance dans un système clos.	
Expositions générales (systèmes clos) Utilisation en systèmes confinés PROC2	
Manipuler la substance dans un système clos.	
Préparation du produit pour application PROC3	
Aucunes mesures spécifiques identifiées.	
Formation de film - séchage à l'air Extérieur. PROC4	

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

Formation de film - séchage à l'air Intérieur PROC4

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

Préparation du produit pour application Intérieur PROC5

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

Préparation du produit pour application Extérieur. PROC5

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

Transferts de produit Transferts en fûts/par lots PROC8a

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

Transferts de produit Transferts en fûts/par lots PROC8b

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

Application au rouleau, au pistolet et par flux Intérieur PROC10

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

Application au rouleau, au pistolet et par flux Extérieur. PROC10

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

Manuel Pulvérisation Intérieur PROC11

Opérer dans une cabine ventilée ou une enceinte avec extraction d'air.

Manuel Pulvérisation Extérieur. PROC11

Veiller à ce que l'opération ait lieu en extérieur.

Trempage, immersion et versage Intérieur PROC13

Eviter le contact manuel avec des outils humides.

Supprimer immédiatement les déversements et éliminer les déchets en sécurité.

Trempage, immersion et versage Extérieur. PROC13

Eviter le contact manuel avec des outils humides.

Supprimer immédiatement les déversements et éliminer les déchets en sécurité.

Activités de laboratoire PROC15

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

Application manuelle - peintures au doigt, pastels, adhésifs Intérieur PROC19

Veiller à ce que les portes et fenêtres soient ouvertes.

Application manuelle - peintures au doigt, pastels, adhésifs Extérieur. PROC19

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement

Caractéristiques du produit

Non applicable

Durée, fréquence et quantité

Non applicable

Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques

Non applicable

autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement

Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée. [G40]

conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Non applicable

Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol

Non applicable

Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site

Non applicable

Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales

Non applicable

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination

Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
Section 3 Estimation de l'exposition
3.1. Santé
Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]
3.2. Environnement
Non applicable
Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition
4.1. Santé
Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36]
Les expositions prédictes ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22]
Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]
Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]
4.2. Environnement
Non applicable

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Utilisation dans les agents de nettoyage - Professionnel	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU22
Catégories de processus	PROC1, PROC10, PROC11, PROC13, PROC19, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8A, ERC8D
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	
Processus, tâches, activités couverts	
Couvre l'utilisation en tant que composant de produits de nettoyage, y compris le déversement depuis des fûts ou conteneurs et les expositions durant le mélange/la dilution dans la phase préparatoire et les activités de nettoyage (y compris par pulvérisation, au pinceau, par trempage, par essuyage, automatisés et manuels).	
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Propriétés du produit	
liquide	
Durée, fréquence et quantité	
Couver les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2]	
Couver les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1].	
L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante[G15]	
Scénarios contribuants/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
Mesures générales (Liquide inflammable)	
Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances, tels que l'inflammabilité ou l'explosivité peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques sur le lieu de travail. Il est recommandé de suivre la Directive refondue ATEX 2014/34/EU. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable.	
Utilisation en systèmes confinés. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Manipulation dans une zone bien ventilée pour empêcher la formation d'atmosphère explosive. Utiliser un équipement et des systèmes de protections adaptés pour les substances inflammables. Limiter la vitesse de la ligne pendant le pompage afin d'éviter la formation de décharge électrostatique. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Se conformer aux réglementations EU/nationales. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.	
Rémplissage et préparation d'équipement à partir de fûts ou conteneurs PROC8b	
Aucunes mesures spécifiques identifiées.	
Processus automatisé avec systèmes (semi) clos Utilisation en systèmes confinés PROC2	
Aucunes mesures spécifiques identifiées.	
Processus automatisé avec systèmes (semi) clos Transferts en fûts/par lots Utilisation en systèmes confinés PROC3	
Aucunes mesures spécifiques identifiées.	
Processus semi-automatisé (p. ex. application semi-automatique de produits de soin et d'entretien des sols) PROC4	
Aucunes mesures spécifiques identifiées.	
Rémplissage et préparation d'équipement à partir de fûts ou conteneurs PROC8a	

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

Manuel Surfaces nettoyage Trempage, immersion et versage PROC13

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

Nettoyage avec nettoyeurs basse pression Application au rouleau, au pinceau Pas d'aspersion PROC10

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

Nettoyage avec nettoyeurs haute pression Pulvérisation Intérieur PROC11

prévoir un bon niveau de ventilation globale. La ventilation naturelle est assurée par portes, fenêtres, etc. Une ventilation contrôlée signifie que l'air est fourni ou évacué à l'aide d'un ventilateur puissant.

Nettoyage avec nettoyeurs haute pression Pulvérisation Extérieur. PROC11

Limiter la concentration de la substance dans le mélange à 1%.

Veiller à ce que l'opération ait lieu en extérieur.

Manuel Surfaces nettoyage Pulvérisation PROC10

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

Application manuelle ad hoc à l'aide de pistolets pulvérisateurs à gâchette, par trempage, etc Application au rouleau, au pinceau PROC10

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

OU BIEN

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

Application de produits de nettoyage en systèmes clos Extérieur. PROC4

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

Nettoyage des appareils médicaux PROC4

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement

Caractéristiques du produit

Non applicable

Durée, fréquence et quantité

Non applicable

Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques

Non applicable

autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement

Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée. [G40]

conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Non applicable

Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol

Non applicable

Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site

Non applicable

Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales

Non applicable

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination

Non applicable

Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets

Non applicable

Section 3 Estimation de l'exposition

3.1. Santé

Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]

3.2. Environnement

Non applicable

Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition**4.1. Santé**

Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36]

Les expositions prédictes ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22]

Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]

Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]

4.2. Environnement

Non applicable

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Utilisation dans les opérations de production et de forage sur les champs pétroliers - Professionnel	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU22
Catégories de processus	PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8D
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	
Processus, tâches, activités couverts	
Opérations de forage sur des champs pétroliers (y compris boues de forage et nettoyage de puits), y compris transferts de produit, formulation sur site, opération de trépans, de chambre vibrante et entretien associé.	
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Propriétés du produit	
liquide	
Durée, fréquence et quantité	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2]	
Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1].	
L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante[G15]	
Scénarios contribuants/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
Mesures générales (Liquide inflammable)	
Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances, tels que l'inflammabilité ou l'explosivité peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques sur le lieu de travail. Il est recommandé de suivre la Directive refondue ATEX 2014/34/EU. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable.	
Utilisation en systèmes confinés. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Manipulation dans une zone bien ventilée pour empêcher la formation d'atmosphère explosive. Utiliser un équipement et des systèmes de protections adaptés pour les substances inflammables. Limiter la vitesse de la ligne pendant le pompage afin d'éviter la formation de décharge électrostatique. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Se conformer aux réglementations EU/nationales. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.	
Transferts en vrac PROC8b	
porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.	
Prévoir une ventilation globale mécaniquement assistée.	
Remplissage et préparation d'équipement à partir de fûts ou conteneurs PROC8b	
porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.	
Prévoir une ventilation globale mécaniquement assistée.	
(Re)formulation de boue de forage PROC3	
aucunes autres mesures spécifiques identifiées.	
Opérations des plateformes de forage PROC4	
porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.	
Prévoir une ventilation globale mécaniquement assistée.	
Opération d'équipement de filtration des particules solides - expositions aux vapeurs PROC4	
porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.	

Prévoir une ventilation globale mécaniquement assistée.
Opération d'équipement de filtration des particules solides - expositions aux aérosols PROC4
prévoir un bon niveau de ventilation globale. La ventilation naturelle est assurée par portes, fenêtres, etc. Une ventilation contrôlée signifie que l'air est fourni ou évacué à l'aide d'un ventilateur puissant. porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.
Nettoyage d'équipement de filtration des particules solides PROC8a
Prévoir une ventilation globale mécaniquement assistée. porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.
Traitemen et élimination des solides de filtration PROC3
aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
Echantillonnage de processus PROC3
aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
Expositions générales (systèmes clos) PROC1
aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
Versage depuis de petits conteneurs PROC8a
porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374. Prévoir une ventilation globale mécaniquement assistée.
Expositions générales (systèmes ouverts) PROC4
porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374. Prévoir une ventilation globale mécaniquement assistée.
Nettoyage et entretien d'équipements PROC8a
porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374. Prévoir une ventilation globale mécaniquement assistée.
Traitemen par lots PROC2
aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement
Caractéristiques du produit
Non applicable
Durée, fréquence et quantité
Non applicable
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques
Non applicable
autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement
Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée. [G40]
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets
Non applicable
Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol
Non applicable
Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site
Non applicable
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales
Non applicable
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
Section 3 Estimation de l'exposition
3.1. Santé
Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]

3.2. Environnement
Non applicable
Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition
4.1. Santé
Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36]
Les expositions prédictes ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22]
Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]
Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]
4.2. Environnement
Non applicable

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Lubrifiants - Professionnel (faible rejet)	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU22
Catégories de processus	PROC1, PROC10, PROC11, PROC13, PROC17, PROC18, PROC2, PROC20, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC9
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC9A, ERC9B
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	
Processus, tâches, activités couverts	
Couvre l'utilisation de formulations de lubrifiants dans des systèmes clos et ouverts, y compris opérations de transfert, opération de moteurs et articles similaires, recyclage d'articles rejetés, entretien d'équipement et élimination d'huile usagée.	
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Propriétés du produit	
liquide	
Durée, fréquence et quantité	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2]	
Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1].	
L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante[G15]	
Scénarios contribuants/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
Mesures générales (Liquide inflammable)	
Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances, tels que l'inflammabilité ou l'explosivité peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques sur le lieu de travail. Il est recommandé de suivre la Directive refondue ATEX 2014/34/EU. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable.	
Utilisation en systèmes confinés. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Manipulation dans une zone bien ventilée pour empêcher la formation d'atmosphère explosive. Utiliser un équipement et des systèmes de protections adaptés pour les substances inflammables. Limiter la vitesse de la ligne pendant le pompage afin d'éviter la formation de décharge électrostatique. Mise à la terre/liaison equipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Se conformer aux réglementations EU/nationales. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.	
Expositions générales (systèmes clos) PROC1	
Manipuler la substance dans un système clos. aucunes autres mesures spécifiques identifiées.	
Expositions générales (systèmes clos) PROC2	
Manipuler la substance dans un système clos. aucunes autres mesures spécifiques identifiées.	
Expositions générales (systèmes clos) PROC3	
Manipuler la substance dans un système clos. aucunes autres mesures spécifiques identifiées.	
Exploitation d'équipement contenant des huiles moteur et similaires PROC20	

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

Expositions générales (systèmes ouverts) PROC4

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

Transferts en vrac PROC8b

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

Rémplissage et préparation d'équipement à partir de fûts ou conteneurs Installation spécialisée PROC8b

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

Rémplissage et préparation d'équipement à partir de fûts ou conteneurs Installation non spécialisée PROC8a

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

Exploitation et lubrification d'équipement ouvert à haute énergie Intérieur PROC17

Restreindre la zone des ouvertures à l'équipement.

Prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions.

Exploitation et lubrification d'équipement ouvert à haute énergie PROC18

Restreindre la zone des ouvertures à l'équipement.

Prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions.

Exploitation et lubrification d'équipement ouvert à haute énergie Extérieur. PROC17

Veiller à ce que l'opération ait lieu en extérieur.

Entretien (de plus grandes parties d'usine) et installation de machines PROC8b

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

Entretien (de plus grandes parties d'usine) et installation de machines L'opération a lieu à une température élevée (> 20 °C par rapport à la température ambiante). PROC8b

Prévoir une ventilation avec extraction d'air aux points d'émission lorsque le contact avec le lubrifiant chaud (>50°C) est probable.

Entretien de petites articles L'opération a lieu à une température élevée (> 20 °C par rapport à la température ambiante). PROC8a

Porter un appareil respiratoire conforme à la norme EN 140 avec type de filtre A/P2 ou mieux.

Garder les écoulements de vidange dans un stockage fermé en attendant leur élimination ou en vue d'un recyclage ultérieur.

Service lubrifiant-moteur PROC9

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

Application au rouleau ou au pinceau PROC10

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

Pulvérisation PROC11

Minimiser l'exposition par isolation partielle de l'opération ou de l'équipement et disposer d'une extraction d'air au moment des ouvertures.

OU BIEN

Porter un appareil respiratoire conforme à la norme EN 140 avec type de filtre A/P2 ou mieux.

Eviter d'opérer pendant plus de 4 heures.

Traitements par trempage et versage PROC13

Minimiser l'exposition par isolation partielle de l'opération ou de l'équipement et disposer d'une extraction d'air au moment des ouvertures.

Laisser au produit le temps de s'écouler de la pièce d'ouvrage.

OU BIEN

prévoir un bon niveau de ventilation globale. La ventilation naturelle est assurée par portes, fenêtres, etc. Une ventilation contrôlée signifie que l'air est fourni ou évacué à l'aide d'un ventilateur puissant.

Porter un appareil respiratoire conforme à la norme EN 140 avec type de filtre A/P2 ou mieux.

Laisser au produit le temps de s'écouler de la pièce d'ouvrage.

Traitements par lots PROC1

stocker la substance dans un système fermé.

Traitements par lots PROC2

stocker la substance dans un système fermé.

Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement
Caractéristiques du produit
Non applicable
Durée, fréquence et quantité
Non applicable
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques
Non applicable
autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement
Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée. [G40]
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets
Non applicable
Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol
Non applicable
Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site
Non applicable
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales
Non applicable
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
Section 3 Estimation de l'exposition
3.1. Santé
Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]
3.2. Environnement
Non applicable
Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition
4.1. Santé
Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36]
Les expositions prédictives ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22]
Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]
Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]
4.2. Environnement
Non applicable

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Fluides pour le travail des métaux / huiles de laminage - Professionnel	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU22
Catégories de processus	PROC1, PROC10, PROC11, PROC13, PROC17, PROC2, PROC3, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8A, ERC8D
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	
Processus, tâches, activités couverts	
Couvre l'utilisation dans les formulations de fluides pour le travail des métaux (MWF) y compris opérations de transfert, activités ouvertes et confinées de laminage et de recuit, applications automatisées et manuelles de protections contre la corrosion, vidange et travail sur des articles contaminés/rejetés, et élimination d'huiles usagées.	
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Propriétés du produit	
liquide	
Durée, fréquence et quantité	
Couver les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2]	
Couver les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1].	
L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante[G15]	
Scénarios contribuants/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
Mesures générales (Liquide inflammable)	
Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances, tels que l'inflammabilité ou l'explosivité peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques sur le lieu de travail. Il est recommandé de suivre la Directive refondue ATEX 2014/34/EU. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable.	
Utilisation en systèmes confinés. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Manipulation dans une zone bien ventilée pour empêcher la formation d'atmosphère explosive. Utiliser un équipement et des systèmes de protections adaptés pour les substances inflammables. Limiter la vitesse de la ligne pendant le pompage afin d'éviter la formation de décharge électrostatique. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Se conformer aux réglementations EU/nationales. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.	
Expositions générales (systèmes clos) PROC1	
Manipuler la substance dans un système clos. aucunes autres mesures spécifiques identifiées.	
Expositions générales (systèmes clos) PROC2	
Manipuler la substance dans un système clos. aucunes autres mesures spécifiques identifiées.	
Expositions générales (systèmes clos) PROC3	
Manipuler la substance dans un système clos. aucunes autres mesures spécifiques identifiées.	
Transferts en vrac PROC8b	
Nettoyer les lignes de transfert avant déconnexion.	

Remplissage et préparation d'équipement à partir de fûts ou conteneurs Installation spécialisée PROC8b
Nettoyer les lignes de transfert avant déconnexion.
Remplissage et préparation d'équipement à partir de fûts ou conteneurs Installation spécialisée PROC9
Aucunes mesures spécifiques identifiées.
Remplissage et préparation d'équipement à partir de fûts ou conteneurs Installation non spécialisée PROC8a
Eviter d'opérer pendant plus de 1 heure
Echantillonnage de processus PROC8b
Aucunes mesures spécifiques identifiées.
Opérations d'usinage des métaux PROC17
Prévoir une ventilation globale mécaniquement assistée.
Application au rouleau ou au pinceau PROC10
Aucunes mesures spécifiques identifiées.
Pulvérisation PROC11
Prévoir une ventilation globale mécaniquement assistée.
Traitement par trempage et versage PROC13
Laisser au produit le temps de s'écouler de la pièce d'ouvrage.
Nettoyage et entretien d'équipements Installation non spécialisée PROC8a
Garder les écoulements de vidange dans un stockage fermé en attendant leur élimination ou en vue d'un recyclage ultérieur.
Nettoyage et entretien d'équipements Installation spécialisée PROC8b
Nettoyer les lignes de transfert avant déconnexion.
Stockage PROC1
Manipuler la substance dans un système clos. aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
Stockage PROC2
Manipuler la substance dans un système clos. aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement
Caractéristiques du produit
Non applicable
Durée, fréquence et quantité
Non applicable
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques
Non applicable
autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement
Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée. [G40]
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets
Non applicable
Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol
Non applicable
Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site
Non applicable
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales
Non applicable
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
Section 3 Estimation de l'exposition

3.1. Santé
Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]
3.2. Environnement
Non applicable
Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition
4.1. Santé
Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36]
Les expositions prédictes ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22]
Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]
Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]
4.2. Environnement
Non applicable

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Utilisation en tant que liants et agents de décoffrage - Professionnel	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU22
Catégories de processus	PROC1, PROC10, PROC11, PROC14, PROC2, PROC3, PROC4, PROC6, PROC8a, PROC8b
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8A, ERC8D
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	
Processus, tâches, activités couverts	
Couvre l'utilisation en tant que liants et agents de décoffrage, y compris transferts de produit, mélange, application par pulvérisation, application au pinceau et manipulation des déchets.	
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Propriétés du produit	
liquide	
Durée, fréquence et quantité	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2]	
Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1].	
L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante[G15]	
Scénarios contribuants/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
Mesures générales (Liquide inflammable)	
Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances, tels que l'inflammabilité ou l'explosivité peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques sur le lieu de travail. Il est recommandé de suivre la Directive refondue ATEX 2014/34/EU. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable.	
Utilisation en systèmes confinés. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Manipulation dans une zone bien ventilée pour empêcher la formation d'atmosphère explosive. Utiliser un équipement et des systèmes de protections adaptés pour les substances inflammables. Limiter la vitesse de la ligne pendant le pompage afin d'éviter la formation de décharge électrostatique. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Se conformer aux réglementations EU/nationales. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.	
Transferts de produit (systèmes clos) PROC1	
Garder les écoulements de vidange dans un stockage fermé en attendant leur élimination ou en vue d'un recyclage ultérieur.	
Transferts de produit (systèmes clos) PROC2	
Garder les écoulements de vidange dans un stockage fermé en attendant leur élimination ou en vue d'un recyclage ultérieur.	
Transferts de produit (systèmes clos) PROC3	
Garder les écoulements de vidange dans un stockage fermé en attendant leur élimination ou en vue d'un recyclage ultérieur.	
Transferts en fûts/par lots PROC8b	
Aucunes mesures spécifiques identifiées.	
GES10.02.05 CS29 PROC3 [EXXONMOBIL IPA] PROC3	

Aucunes mesures spécifiques identifiées.
Opérations de mélange (systèmes ouverts) PROC4
Aucunes mesures spécifiques identifiées.
Façonnage avec moule PROC14
Aucunes mesures spécifiques identifiées.
Opérations de coulage (systèmes ouverts) L'opération a lieu à une température élevée (> 20 °C par rapport à la température ambiante). PROC6
Prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions. Limiter la concentration de la substance dans le mélange à 25%.
Pulvérisation Machine PROC11
Minimiser l'exposition à l'aide d'une isolation complète avec extraction d'air de l'opération ou de l'équipement. Séparer cette activité des autres opérations.
Application au rouleau ou au pinceau PROC10
Aucunes mesures spécifiques identifiées.
Pulvérisation Manuel PROC11
Opérer dans une cabine ventilée ou une enceinte avec extraction d'air. Séparer cette activité des autres opérations.
Traitement par lots PROC1
stocker la substance dans un système fermé.
Traitement par lots PROC2
stocker la substance dans un système fermé.
Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement
Caractéristiques du produit
Non applicable
Durée, fréquence et quantité
Non applicable
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques
Non applicable
autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement
Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée. [G40]
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets
Non applicable
Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol
Non applicable
Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site
Non applicable
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales
Non applicable
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
Section 3 Estimation de l'exposition
3.1. Santé
Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]
3.2. Environnement
Non applicable
Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition

4.1. Santé

Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36]

Les expositions prédictes ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22]

Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]

Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]

4.2. Environnement

Non applicable

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Utilisations agrochimiques - Professionnel	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU22
Catégories de processus	PROC1, PROC11, PROC13, PROC2, PROC4, PROC8a, PROC8b
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8A, ERC8D
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	
Processus, tâches, activités couverts	
Utilisation en tant qu'excipient agrochimique pour application en pulvérisation manuelle ou mécanique, en fumigation et en brouillard, y compris effluents de nettoyage des équipements et leur élimination.	
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Propriétés du produit	
liquide	
Durée, fréquence et quantité	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2]	
Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1].	
L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante[G15]	
Scénarios contribuants/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
Mesures générales (Liquide inflammable)	
Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances, tels que l'inflammabilité ou l'explosivité peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques sur le lieu de travail. Il est recommandé de suivre la Directive refondue ATEX 2014/34/EU. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable.	
Utilisation en systèmes confinés. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Manipulation dans une zone bien ventilée pour empêcher la formation d'atmosphère explosive. Utiliser un équipement et des systèmes de protections adaptés pour les substances inflammables. Limiter la vitesse de la ligne pendant le pompage afin d'éviter la formation de décharge électrostatique. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Se conformer aux réglementations EU/nationales. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.	
Transfert/versage depuis des conteneurs PROC8b	
Aucunes mesures spécifiques identifiées.	
Opérations de mélange (systèmes ouverts) PROC4	
Aucunes mesures spécifiques identifiées.	
Pulvérisation/formation de brouillard par application manuelle PROC11	
Eviter d'opérer pendant plus de 4 heures.	
Limiter la concentration de la substance dans le mélange à 25%.	
Pulvérisation/formation de brouillard par application mécanique PROC11	
Appliquer dans une cabine ventilée alimentée par une surpression d'air filtré et ayant un indice de protection >20.	
Application manuelle ad hoc à l'aide de pistolets pulvérisateurs à gâchette, par trempage, etc PROC13	
Aucunes mesures spécifiques identifiées.	
Nettoyage et entretien d'équipements PROC8a	

Garder les écoulements de vidange dans un stockage fermé en attendant leur élimination ou en vue d'un recyclage ultérieur.
Élimination des déchets PROC8a
Eliminer les déchets du produit ou les conteneurs usagés dans le respect des réglementations locales.
Stockage PROC1
stocker la substance dans un système fermé.
Stockage PROC2
stocker la substance dans un système fermé.
Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement
Caractéristiques du produit
Non applicable
Durée, fréquence et quantité
Non applicable
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques
Non applicable
autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement
Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée. [G40]
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets
Non applicable
Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol
Non applicable
Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site
Non applicable
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales
Non applicable
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
Section 3 Estimation de l'exposition
3.1. Santé
Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]
3.2. Environnement
Non applicable
Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition
4.1. Santé
Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36]
Les expositions prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22]
Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]
Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]
4.2. Environnement
Non applicable

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Utilisation en tant que carburant - Professionnel	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU22
Catégories de processus	PROC1, PROC16, PROC2, PROC3, PROC8a, PROC8b
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC9A, ERC9B
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	ESVOC 9.12b.v1
Processus, tâches, activités couverts	
Couvre l'utilisation en tant que carburant (ou additif pour carburant) et inclus les activités liées au transfert, à l'utilisation, à l'entretien d'équipement et à la manipulation des déchets.	
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Propriétés du produit	
liquide	
Durée, fréquence et quantité	
Couver les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2]	
Couver les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1].	
L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante[G15]	
Scénarios contribuants/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques	
(seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
Mesures générales (Liquide inflammable)	
Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances, tels que l'inflammabilité ou l'explosivité peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques sur le lieu de travail. Il est recommandé de suivre la Directive refondue ATEX 2014/34/EU. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable.	
Utilisation en systèmes confinés. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Manipulation dans une zone bien ventilée pour empêcher la formation d'atmosphère explosive. Utiliser un équipement et des systèmes de protections adaptés pour les substances inflammables. Limiter la vitesse de la ligne pendant le pompage afin d'éviter la formation de décharge électrostatique. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Se conformer aux réglementations EU/nationales. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.	
Transferts en vrac PROC8b	
Manipuler la substance dans un système clos.	
Nettoyer les lignes de transfert avant déconnexion.	
Transferts en fûts/par lots PROC8b	
Eviter les déversements lors de la déconnexion de la pompe.	
Nettoyage et entretien d'équipements PROC8a	
Garder les écoulements de vidange dans un stockage fermé en attendant leur élimination ou en vue d'un recyclage ultérieur.	
Nettoyage de récipient / conteneur PROC8a	
Garder les écoulements de vidange dans un stockage fermé en attendant leur élimination ou en vue d'un recyclage ultérieur.	
Appliquer des procédures d'entrée dans les capacités de stockage prévoyant l'utilisation d'une alimentation en air comprimé.	

Stockage PROC1

stocker la substance dans un système fermé.

(systèmes clos) Utilisation en tant que carburant PROC3

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Manipuler la substance dans un système clos.

Utilisation en tant que carburant (systèmes clos) PROC16

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Manipuler la substance dans un système clos.

ravitaillement en carburant PROC8b

Eviter les déversements lors de la déconnexion de la pompe.

Utilisation en tant que carburant PROC1

Manipuler la substance dans un système clos.

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Utilisation en tant que carburant PROC2

Manipuler la substance dans un système clos.

aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement**Caractéristiques du produit**

Non applicable

Durée, fréquence et quantité

Non applicable

Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques

Non applicable

autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement

Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée. [G40]

conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Non applicable

Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol

Non applicable

Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site

Non applicable

Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales

Non applicable

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination

Non applicable

Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets

Non applicable

Section 3 Estimation de l'exposition**3.1. Santé**

Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]

3.2. Environnement

Non applicable

Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition**4.1. Santé**

Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36]

Les expositions prédictes ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22]

Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]
Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]

4.2. Environnement

Non applicable

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Fluides fonctionnels - Professionnel	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU22
Catégories de processus	PROC1, PROC2, PROC20, PROC3, PROC8a, PROC9
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC9A, ERC9B
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	
Processus, tâches, activités couverts	
Utilisation en tant que fluides fonctionnels p. ex. huiles pour câbles, huiles de transfert, isolants, réfrigérants, fluides hydrauliques dans des équipements professionnels fermés, y compris les expositions accidentelles durant l'entretien et les transferts de produit associés	
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Propriétés du produit	
liquide	
Durée, fréquence et quantité	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2]	
Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1]. L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante[G15]	
Scénarios contribuants/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
Mesures générales (Liquide inflammable)	
Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances, tels que l'inflammabilité ou l'explosivité peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques sur le lieu de travail. Il est recommandé de suivre la Directive refondue ATEX 2014/34/EU. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable.	
Utilisation en systèmes confinés. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Manipulation dans une zone bien ventilée pour empêcher la formation d'atmosphère explosive. Utiliser un équipement et des systèmes de protections adaptés pour les substances inflammables. Limiter la vitesse de la ligne pendant le pompage afin d'éviter la formation de décharge électrostatique. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Se conformer aux réglementations EU/nationales. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.	
Transferts en fûts/par lots PROC8a	
Aucunes mesures spécifiques identifiées.	
Transfert/versage depuis des conteneurs PROC9	
Eviter les déversements lors de la déconnexion de la pompe.	
Rémplissage et préparation d'équipement à partir de fûts ou conteneurs PROC9	
Aucunes mesures spécifiques identifiées.	
Expositions générales (systèmes clos) PROC1	
Aucunes mesures spécifiques identifiées.	
Expositions générales (systèmes clos) PROC2	
Aucunes mesures spécifiques identifiées.	
Expositions générales (systèmes clos) PROC3	
Aucunes mesures spécifiques identifiées.	

Expositions générales (systèmes ouverts) PROC20

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

Expositions générales (systèmes ouverts) L'opération a lieu à une température élevée (> 20 °C par rapport à la température ambiante). PROC20

Aucunes mesures spécifiques identifiées.

Recyclage d'articles rejetés PROC9

Garder les écoulements de vidange dans un stockage fermé en attendant leur élimination ou en vue d'un recyclage ultérieur.

Entretien d'équipements PROC8a

Garder les écoulements de vidange dans un stockage fermé en attendant leur élimination ou en vue d'un recyclage ultérieur.

Stockage PROC1

stocker la substance dans un système fermé.

Stockage PROC2

stocker la substance dans un système fermé.

Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement**Caractéristiques du produit**

Non applicable

Durée, fréquence et quantité

Non applicable

Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques

Non applicable

autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement

Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée. [G40]

conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Non applicable

Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol

Non applicable

Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site

Non applicable

Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales

Non applicable

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination

Non applicable

Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets

Non applicable

Section 3 Estimation de l'exposition**3.1. Santé**

Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]

3.2. Environnement

Non applicable

Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition**4.1. Santé**

Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36]

Les expositions prédictes ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22]

Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]

Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]

4.2. Environnement

Non applicable

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Applications pour dégivrage et antigel - Professionnel	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU22
Catégories de processus	PROC1, PROC10, PROC11, PROC2, PROC8a, PROC8b
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8D
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	
Processus, tâches, activités couverts	
Prévention de la formation de glace et dégivrage de véhicules, d'avions et autres équipements par pulvérisation.	
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Propriétés du produit	
liquide	
Durée, fréquence et quantité	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2]	
Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1].	
L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante[G15]	
Scénarios contribuants/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
Mesures générales (Liquide inflammable)	
Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances, tels que l'inflammabilité ou l'explosivité peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques sur le lieu de travail. Il est recommandé de suivre la Directive refondue ATEX 2014/34/EU. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable.	
Utilisation en systèmes confinés. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Manipulation dans une zone bien ventilée pour empêcher la formation d'atmosphère explosive. Utiliser un équipement et des systèmes de protections adaptés pour les substances inflammables. Limiter la vitesse de la ligne pendant le pompage afin d'éviter la formation de décharge électrostatique. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Se conformer aux réglementations EU/nationales. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.	
Transferts en vrac PROC8b	
Nettoyer les lignes de transfert avant déconnexion.	
Transferts de produit PROC8b	
Nettoyer les lignes de transfert avant déconnexion.	
Pulvérisation/formation de brouillard par application mécanique Echantillonnage de processus L'opération a lieu à une température élevée (> 20 °C par rapport à la température ambiante). PROC11	
Eviter d'opérer pendant plus de 1 heure	
Rester au vent/garder ses distances par rapport à la source.	
Pulvérisation/formation de brouillard par application mécanique L'opération a lieu à une température élevée (> 20 °C par rapport à la température ambiante). PROC11	
Veiller à ce que l'opération ait lieu en extérieur.	
Eviter d'opérer pendant plus de 1 heure	
Rester au vent/garder ses distances par rapport à la source.	
Nettoyage et entretien d'équipements PROC10	

Aucunes mesures spécifiques identifiées.
Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement
Caractéristiques du produit
Non applicable
Durée, fréquence et quantité
Non applicable
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques
Non applicable
autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement
Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée. [G40]
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets
Non applicable
Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol
Non applicable
Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site
Non applicable
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales
Non applicable
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
Section 3 Estimation de l'exposition
3.1. Santé
Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]
3.2. Environnement
Non applicable
Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition
4.1. Santé
Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36]
Les expositions prédictives ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22]
Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]
Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]
4.2. Environnement
Non applicable

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Applications routières et de construction	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU22
Catégories de processus	PROC1, PROC10, PROC11, PROC13, PROC2, PROC8a, PROC8b, PROC9
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8D, ERC8F
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	
Processus, tâches, activités couverts	
Chargement en vrac (y compris chargements de navire / barge, wagon/camion et conteneurs de vrac intermédiaires)	
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Propriétés du produit	
liquide	
Durée, fréquence et quantité	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2]	
Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1].	
L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante[G15]	
Scénarios contribuants/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
Mesures générales (Liquide inflammable)	
Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances, tels que l'inflammabilité ou l'explosivité peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques sur le lieu de travail. Il est recommandé de suivre la Directive refondue ATEX 2014/34/EU. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable.	
Utilisation en systèmes confinés. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Manipulation dans une zone bien ventilée pour empêcher la formation d'atmosphère explosive. Utiliser un équipement et des systèmes de protections adaptés pour les substances inflammables. Limiter la vitesse de la ligne pendant le pompage afin d'éviter la formation de décharge électrostatique. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Se conformer aux réglementations EU/nationales. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.	
Transferts en fûts/par lots Installation non spécialisée PROC8a	
Aucunes mesures spécifiques identifiées.	
Transferts en fûts/par lots Installation spécialisée PROC8b	
Aucunes mesures spécifiques identifiées.	
Transferts en fûts/par lots Installation spécialisée L'opération a lieu à une température élevée (> 20 °C par rapport à la température ambiante). PROC8b	
L'opération a lieu à une température élevée (> 20 °C par rapport à la température ambiante).	
Utiliser un équipement dédié.	
Nettoyer les lignes de transfert avant déconnexion.	
Porter un appareil respiratoire conforme à la norme EN 140 avec type de filtre A ou mieux.	
Application au rouleau ou au pinceau PROC10	
Aucunes mesures spécifiques identifiées.	
Pulvérisation/formation de brouillard par application mécanique PROC11	

Automatiser l'activité là où cela est possible. Rester au vent/garder ses distances par rapport à la source. Porter un appareil respiratoire conforme à la norme EN 140 avec type de filtre A ou mieux.
Trempage, immersion et versage PROC13 Aucunes mesures spécifiques identifiées.
Nettoyage et entretien d'équipements PROC8a Garder les écoulements de vidange dans un stockage fermé en attendant leur élimination ou en vue d'un recyclage ultérieur.
Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement
Caractéristiques du produit
Non applicable
Durée, fréquence et quantité
Non applicable
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques
Non applicable
autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement
Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée. [G40]
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets
Non applicable
Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol
Non applicable
Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site
Non applicable
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales
Non applicable
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
Section 3 Estimation de l'exposition
3.1. Santé
Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]
3.2. Environnement
Non applicable
Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition
4.1. Santé
Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36]
Les expositions prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22]
Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]
Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]
4.2. Environnement
Non applicable

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Utilisation en laboratoires - Professionnel	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU22
Catégories de processus	PROC10, PROC15
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8A
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	
Processus, tâches, activités couverts	
Utilisation de petites quantité en laboratoire, y compris transferts de produit et nettoyage des équipements.	
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Propriétés du produit	
liquide	
Durée, fréquence et quantité	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2]	
Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1].	
L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante[G15]	
Scénarios contribuants/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
Mesures générales (Liquide inflammable)	
Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances, tels que l'inflammabilité ou l'explosivité peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques sur le lieu de travail. Il est recommandé de suivre la Directive refondue ATEX 2014/34/EU. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable.	
Utilisation en systèmes confinés. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Manipulation dans une zone bien ventilée pour empêcher la formation d'atmosphère explosive. Utiliser un équipement et des systèmes de protections adaptés pour les substances inflammables. Limiter la vitesse de la ligne pendant le pompage afin d'éviter la formation de décharge électrostatique. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Se conformer aux réglementations EU/nationales. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.	
Activités de laboratoire PROC15	
Aucunes mesures spécifiques identifiées.	
nettoyage PROC10	
prévoir un bon niveau de ventilation contrôlée (10 à 15 renouvellements d'air par heure).	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement	
Caractéristiques du produit	
Non applicable	
Durée, fréquence et quantité	
Non applicable	
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	
Non applicable	
autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement	
Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée. [G40]	

conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets
Non applicable
Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol
Non applicable
Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site
Non applicable
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales
Non applicable
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
Section 3 Estimation de l'exposition
3.1. Santé
Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]
3.2. Environnement
Non applicable
Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition
4.1. Santé
Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36]
Les expositions prédictives ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22]
Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]
Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]
4.2. Environnement
Non applicable

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Fabrication et utilisation d'explosifs	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU22
Catégories de processus	PROC1, PROC2, PROC3, PROC5, PROC8a, PROC8b
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8E
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	
Processus, tâches, activités couverts	
Couvre les expositions découlant de la fabrication et de l'utilisation d'explosifs en solution (y compris transfert de produit, mélange et chargement) et du nettoyage d'équipements.	
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Propriétés du produit	
liquide	
Durée, fréquence et quantité	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2]	
Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1].	
L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante[G15]	
Scénarios contribuants/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
Mesures générales (Liquide inflammable)	
Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances, tels que l'inflammabilité ou l'explosivité peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques sur le lieu de travail. Il est recommandé de suivre la Directive refondue ATEX 2014/34/EU. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable.	
Utilisation en systèmes confinés. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Manipulation dans une zone bien ventilée pour empêcher la formation d'atmosphère explosive. Utiliser un équipement et des systèmes de protections adaptés pour les substances inflammables. Limiter la vitesse de la ligne pendant le pompage afin d'éviter la formation de décharge électrostatique. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Se conformer aux réglementations EU/nationales. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.	
Transferts en vrac PROC3	
Manipuler la substance dans un système clos.	
Nettoyer les lignes de transfert avant déconnexion.	
Ventiler à distance les vapeurs déplacées.	
Transferts en fûts/par lots PROC8a	
Aucunes mesures spécifiques identifiées.	
Opérations de mélange (systèmes clos) PROC3	
Aucunes mesures spécifiques identifiées.	
Opérations de mélange (systèmes ouverts) PROC5	
Aucunes mesures spécifiques identifiées.	
Transferts de produit PROC8a	
Aucunes mesures spécifiques identifiées.	
Nettoyage et entretien d'équipements PROC8b	

Aucunes mesures spécifiques identifiées.
Transfert/versage depuis des conteneurs Installation non spécialisée PROC8a
Aucunes mesures spécifiques identifiées.
Entretien d'équipements PROC8a
Aucunes mesures spécifiques identifiées.
Stockage PROC1
stocker la substance dans un système fermé.
Stockage PROC2
stocker la substance dans un système fermé.
Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement
Caractéristiques du produit
Non applicable
Durée, fréquence et quantité
Non applicable
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques
Non applicable
autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement
Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée. [G40]
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets
Non applicable
Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol
Non applicable
Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site
Non applicable
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales
Non applicable
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
Section 3 Estimation de l'exposition
3.1. Santé
Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]
3.2. Environnement
Non applicable
Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition
4.1. Santé
Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36]
Les expositions prédictives ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22]
Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]
Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]
4.2. Environnement
Non applicable

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Traitement de polymères - Professionnel	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU22
Catégories de processus	PROC1, PROC14, PROC2, PROC21, PROC6, PROC8a, PROC8b
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8A, ERC8D
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	
Processus, tâches, activités couverts	
Traitement de formulations de polymères y compris transferts de produit, activités de moulage et de fromage, recyclage de produit et entretien associé.	
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Propriétés du produit	
liquide	
Durée, fréquence et quantité	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2]	
Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1].	
L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante[G15]	
Scénarios contribuants/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques	
(seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
Mesures générales (Liquide inflammable)	
Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances, tels que l'inflammabilité ou l'explosivité peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques sur le lieu de travail. Il est recommandé de suivre la Directive refondue ATEX 2014/34/EU. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable.	
Utilisation en systèmes confinés. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Manipulation dans une zone bien ventilée pour empêcher la formation d'atmosphère explosive. Utiliser un équipement et des systèmes de protections adaptés pour les substances inflammables. Limiter la vitesse de la ligne pendant le pompage afin d'éviter la formation de décharge électrostatique. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Se conformer aux réglementations EU/nationales. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.	
Transferts en vrac (systèmes clos) PROC1	
Manipuler la substance dans un système clos.	
Transferts en vrac (systèmes clos) PROC2	
Manipuler la substance dans un système clos.	
Transferts de produit PROC8b	
Utiliser des systèmes de manipulation pour vrac ou semi-vrac.	
Moulage d'articles par injection PROC6	
Aucunes mesures spécifiques identifiées.	
Moulage d'articles par injection PROC14	
Aucunes mesures spécifiques identifiées.	
Retravail d'articles PROC21	
Aucunes mesures spécifiques identifiées.	

Entretien d'équipements PROC8a
Aucunes mesures spécifiques identifiées.
Stockage PROC1
stocker la substance dans un système fermé. aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
Stockage PROC2
stocker la substance dans un système fermé. aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement
Caractéristiques du produit
Non applicable
Durée, fréquence et quantité
Non applicable
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques
Non applicable
autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement
Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée. [G40]
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets
Non applicable
Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol
Non applicable
Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site
Non applicable
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales
Non applicable
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
Section 3 Estimation de l'exposition
3.1. Santé
Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]
3.2. Environnement
Non applicable
Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition
4.1. Santé
Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36]
Les expositions prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22]
Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]
Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]
4.2. Environnement
Non applicable

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Produits chimiques de traitement de l'eau - Professionnel	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU22
Catégories de processus	PROC1, PROC13, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8F
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	
Processus, tâches, activités couverts	
Couvre l'utilisation de la substance pour le traitement de l'eau dans des systèmes ouverts et clos.	
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Propriétés du produit	
liquide	
Durée, fréquence et quantité	
Couvre les expositions journalières jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)[G2]	
Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %[G13]	
conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié	
De bonnes pratiques de base en matière d'hygiène industrielle sont supposées être en place [G1].	
L'utilisation est supposée s'opérer à pas plus de 20° au-dessus de la température ambiante[G15]	
Scénarios contribuants/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
Mesures générales (Liquide inflammable)	
Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances, tels que l'inflammabilité ou l'explosivité peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques sur le lieu de travail. Il est recommandé de suivre la Directive refondue ATEX 2014/34/EU. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable.	
Utilisation en systèmes confinés. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Manipulation dans une zone bien ventilée pour empêcher la formation d'atmosphère explosive. Utiliser un équipement et des systèmes de protections adaptés pour les substances inflammables. Limiter la vitesse de la ligne pendant le pompage afin d'éviter la formation de décharge électrostatique. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Se conformer aux réglementations EU/nationales. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.	
Transferts en fûts/par lots PROC8b	
Eviter les déversements lors de la déconnexion de la pompe.	
Utiliser des pompes à tambour.	
Expositions générales (systèmes clos) PROC3	
Aucunes mesures spécifiques identifiées.	
Expositions générales (systèmes ouverts) PROC4	
Restreindre la zone des ouvertures à l'équipement.	
Versage depuis de petits conteneurs PROC13	
vider soigneusement le récipient.	
Eviter les déversements lors de la déconnexion de la pompe.	
Entretien d'équipements PROC8a	
Garder les écoulements de vidange dans un stockage fermé en attendant leur élimination ou en vue d'un recyclage ultérieur.	

Stockage PROC1
stocker la substance dans un système fermé.
Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement
Caractéristiques du produit
Non applicable
Durée, fréquence et quantité
Non applicable
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques
Non applicable
autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement
Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée. [G40]
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets
Non applicable
Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol
Non applicable
Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site
Non applicable
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales
Non applicable
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
Section 3 Estimation de l'exposition
3.1. Santé
Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]
3.2. Environnement
Non applicable
Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition
4.1. Santé
Les données de danger disponibles ne supportent pas la nécessité d'établir une DNEL pour d'autres effets sur la santé. [G36]
Les expositions prédites ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22]
Les mesures de gestion des risques sont basées sur la caractérisation quantitative des risques [G37]
Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]
4.2. Environnement
Non applicable

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Utilisation dans les revêtements et peintures - Consommateur	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU21
Catégories de produit	PC01, PC04, PC08, PC09A, PC09B, PC09C, PC15, PC18, PC23, PC24, PC31, PC34
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8A, ERC8D
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	ESVOC 8.3c.v1
Processus, tâches, activités couverts	
Couvre l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.) y compris les expositions durant l'utilisation (y compris transfert de produit et préparation, application manuelle par pulvérisateur, pinceau ou méthodes similaires) et nettoyage d'équipement.	
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition du consommateur	
Propriétés du produit	
liquide	
Durée, fréquence et quantité	
Non applicable	
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	
Non applicable	
Scénarios contribuants/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
Mesures générales (Liquide inflammable)	
Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances inflammables une sélection des mesures suivantes doit être mise en place afin de contrôler l'ignition involontaire des substances inflammables. Ces mesures doivent être suffisantes pour empêcher des accidents mineurs qui pourraient se produire pendant l'utilisation par le consommateur. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable.. Utiliser uniquement avec une ventilation suffisante. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.	
Adhésifs, produits d'étanchéité Colles pour loisirs PC01	
Couvre les concentrations jusqu'à 30 %	
Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour	
Couvre une utilisation jusqu'à 365 jours/an	
Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 35.73 cm ²	
Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 9 grammes	
Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type. 0.6 Renouvellements d'air par heure	
Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m ³	
Couvre une exposition jusqu'à 4 heure(s)	
Liquide, tension de vapeur 0.5 - 10 kPa à température/pression normales	
Couvre l'utilisation à température ambiante.	
Adhésifs, produits d'étanchéité Colles pour bricolage (moquette, carrelage, parquet en bois) PC01	
Couvre les concentrations jusqu'à 30 %	
Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour	
Couvre une utilisation jusqu'à 1 jours/an	
Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 110 cm ²	

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 6390 grammes
Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type. 0.6 Renouvellements d'air par heure
Couvre une exposition jusqu'à 6 heure(s)
Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m³
Liquide, tension de vapeur 0.5 - 10 kPa à température/pression normales
Couvre l'utilisation à température ambiante.

Adhésifs, produits d'étanchéité Colle en spray PC01

Couvre les concentrations jusqu'à 30 %
Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour
Couvre une utilisation jusqu'à 6 jours/an
Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 35.73 cm²
Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 85.05 grammes
Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type. 0.6 Renouvellements d'air par heure
Couvre une exposition jusqu'à 4 heure(s)
Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m³
Liquide, tension de vapeur 0.5 - 10 kPa à température/pression normales
Couvre l'utilisation à température ambiante.

Adhésifs, produits d'étanchéité Produits d'étanchéité PC01

Couvre les concentrations jusqu'à 30 %
Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour
Couvre une utilisation jusqu'à 365 jours/an
Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 35.73 cm²
Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 75 grammes
Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type. 0.6 Renouvellements d'air par heure
Couvre une exposition jusqu'à 1 heure(s)
Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m³
Liquide, tension de vapeur 0.5 - 10 kPa à température/pression normales
Couvre l'utilisation à température ambiante.

Produits antigel et dégélant Lavage des vitres de véhicules PC04

Couvre les concentrations jusqu'à 50 %
Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour
Couvre une utilisation jusqu'à 365 jours/an
Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 0.5 grammes
Couvre l'application dans un garage pour un véhicule (34m³) avec ventilation typique. 1.5 Renouvellements d'air par heure
Couvre une exposition jusqu'à 0.02 heure(s)
Couvre l'utilisation dans une pièce de 34 m³
Liquide, tension de vapeur 0.5 - 10 kPa à température/pression normales
Couvre l'utilisation à température ambiante.

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 857.5 cm²

Produits antigel et dégélant Versement dans des radiateurs PC04

Couvre les concentrations jusqu'à 50 %
Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour
Couvre une utilisation jusqu'à 365 jours/an
Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 428 cm²
Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 2000 grammes
Couvre l'application dans un garage pour un véhicule (34m³) avec ventilation typique. 1.5 Renouvellements d'air par heure
Couvre une exposition jusqu'à 0.17 heure(s)
Couvre l'utilisation dans une pièce de 34 m³
Liquide, tension de vapeur 0.5 - 10 kPa à température/pression normales

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Produits antigel et dégivreur de serrures PC04

Couvre les concentrations jusqu'à 50 %

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

Couvre une utilisation jusqu'à 365 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 214.4 cm²

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 4 grammes

Couvre l'application dans un garage pour un véhicule (34m³) avec ventilation typique. 1.5 Renouvellements d'air par heure

Couvre l'utilisation dans une pièce de 34 m³

Couvre une exposition jusqu'à 0.25 heure(s)

Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides) Produits nettoyants, liquides (tous types de produits nettoyants, produits sanitaires, produits nettoyants pour sols, vitres, moquettes, métaux) PC08

Couvre les concentrations jusqu'à 5 %

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

Couvre une utilisation jusqu'à 128 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 857.5 cm²

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 27 grammes

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type. 0.6 Renouvellements d'air par heure

Couvre une exposition jusqu'à 0.33 heure(s)

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m³

Liquide, tension de vapeur 0.5 - 10 kPa à température/pression normales

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides) Produits nettoyants, pistolets pulvérisateurs à gâchette (tous types de produits nettoyants, produits sanitaires, produits nettoyants pour vitres) PC08

Couvre les concentrations jusqu'à 15 %

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

Couvre une utilisation jusqu'à 128 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 428 cm²

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 35 grammes

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type. 0.6 Renouvellements d'air par heure

Couvre une exposition jusqu'à 0.17 heure(s)

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m³

Liquide, tension de vapeur 0.5 - 10 kPa à température/pression normales

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Revêtements et peintures, solvants, diluants Peinture à base d'eau riche en solvant et très solide PC09A

Couvre les concentrations jusqu'à 27.5 %

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

Couvre une utilisation jusqu'à 6 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 428.75 cm²

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 744 grammes

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type. 0.6 Renouvellements d'air par heure

Couvre une exposition jusqu'à 2.2 heure(s)

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m³

Liquide, tension de vapeur 0.5 - 10 kPa à température/pression normales

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Revêtements et peintures, solvants, diluants Bouteille de spray aérosol PC09A

Couvre les concentrations jusqu'à 50 %

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

Couvre une utilisation jusqu'à 2 jours/an

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 215 grammes

Couvre l'application dans un garage pour un véhicule (34m³) avec ventilation typique. 1.5 Renouvellements d'air par heure

Couvre une exposition jusqu'à 0.33 heure(s)

Couvre l'utilisation dans une pièce de 34 m³

Liquide, tension de vapeur 0.5 - 10 kPa à température/pression normales

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 857.5 cm²

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Revêtements et peintures, solvants, diluants Diluants (peinture, colle, tapisserie, produits d'étanchéité) PC09A

Couvre les concentrations jusqu'à 50 %

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

Couvre une utilisation jusqu'à 3 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 857.5 cm²

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 491 grammes

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type. 0.6 Renouvellements d'air par heure

Couvre une exposition jusqu'à 2 heure(s)

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m³

Liquide, tension de vapeur 0.5 - 10 kPa à température/pression normales

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Charges, mastics, plâtre, pâte à modeler Charges et mastic PC09B

Couvre les concentrations jusqu'à 2 %

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

Couvre une utilisation jusqu'à 12 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 35.73 cm²

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 85 grammes

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type. 0.6 Renouvellements d'air par heure

Couvre une exposition jusqu'à 4 heure(s)

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m³

Liquide, tension de vapeur 0.5 - 10 kPa à température/pression normales

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Charges, mastics, plâtre, pâte à modeler Plâtres et enduits PC09B

Couvre les concentrations jusqu'à 2 %

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

Couvre une utilisation jusqu'à 12 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 857.5 cm²

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 13800 grammes

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type. 0.6 Renouvellements d'air par heure

Couvre une exposition jusqu'à 2 heure(s)

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m³

Charges, mastics, plâtre, pâte à modeler Pâte à modeler PC09B

Couvre les concentrations jusqu'à 10 %

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

Couvre une utilisation jusqu'à 365 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 254.4 cm²

Pour chaque utilisation, suppose une quantité ingérée de 1 grammes

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 13800

Couvre une exposition jusqu'à 6 heure(s)

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type.

Liquide, tension de vapeur 0.5 - 10 kPa à température/pression normales

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m³

Peintures au doigt PC09C

<p>Couvre les concentrations jusqu'à 15 %</p> <p>Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour</p> <p>Couvre une utilisation jusqu'à 365 jours/an</p> <p>Pour chaque utilisation, suppose une quantité ingérée de 1.35 grammes</p> <p>Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 254.4 cm²</p> <p>Couvre une exposition jusqu'à 6 heure(s)</p> <p>Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 13800</p> <p>Couvre l'utilisation à température ambiante.</p> <p>Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type.</p> <p>Liquide, tension de vapeur 0.5 - 10 kPa à température/pression normales</p> <p>Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m³</p>
<p>Produits de traitement de surfaces non-métalliques Peinture à base d'eau riche en solvant et très solide PC15</p>
<p>Couvre les concentrations jusqu'à 27.5 %</p> <p>Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour</p> <p>Couvre une utilisation jusqu'à 6 jours/an</p> <p>Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 428.75 cm²</p> <p>Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 744 grammes</p> <p>Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type. 0.6 Renouvellements d'air par heure</p> <p>Couvre une exposition jusqu'à 2.2 heure(s)</p> <p>Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m³</p> <p>Liquide, tension de vapeur 0.5 - 10 kPa à température/pression normales</p> <p>Couvre l'utilisation à température ambiante.</p>
<p>Produits de traitement de surfaces non-métalliques Bouteille de spray aérosol PC15</p>
<p>Couvre les concentrations jusqu'à 50 %</p> <p>Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour</p> <p>Couvre une utilisation jusqu'à 2 jours/an</p> <p>Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 215 grammes</p> <p>Couvre l'application dans un garage pour un véhicule (34m³) avec ventilation typique. 1.5 Renouvellements d'air par heure</p> <p>Couvre une exposition jusqu'à 0.33 heure(s)</p> <p>Couvre l'utilisation dans une pièce de 34 m³</p> <p>Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 857.5 cm²</p> <p>Liquide, tension de vapeur 0.5 - 10 kPa à température/pression normales</p> <p>Couvre l'utilisation à température ambiante.</p>
<p>Produits de traitement de surfaces non-métalliques Diluants (peinture, colle, tapisserie, produits d'étanchéité) PC15</p>
<p>Couvre les concentrations jusqu'à 50 %</p> <p>Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour</p> <p>Couvre une utilisation jusqu'à 3 jours/an</p> <p>Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 857.5 cm²</p> <p>Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 491 grammes</p> <p>Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type. 0.6 Renouvellements d'air par heure</p> <p>Couvre une exposition jusqu'à 2 heure(s)</p> <p>Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m³</p> <p>Liquide, tension de vapeur 0.5 - 10 kPa à température/pression normales</p> <p>Couvre l'utilisation à température ambiante.</p>
<p>Encres et toners PC18</p>
<p>Couvre les concentrations jusqu'à 10 %</p> <p>Couvre une utilisation jusqu'à 365 jours/an</p> <p>Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour</p> <p>Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 71.4 cm²</p>

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 40 grammes
Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type. 0.6 Renouvellements d'air par heure
Couvre une exposition jusqu'à 2.2 heure(s)
Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m ³
Liquide, tension de vapeur 0.5 - 10 kPa à température/pression normales
Couvre l'utilisation à température ambiante.
Produits pour tannage, teinture, finition, imprégnation et soin du cuir Produits lustrants, cire / cirage (sol, meubles, chaussures) PC23
Couvre les concentrations jusqu'à 50 %
Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour
Couvre une utilisation jusqu'à 29 jours/an
Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 430 cm ²
Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 56 grammes
Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type. 0.6 Renouvellements d'air par heure
Couvre une exposition jusqu'à 1.23 heure(s)
Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m ³
Liquide, tension de vapeur 0.5 - 10 kPa à température/pression normales
Couvre l'utilisation à température ambiante.
Produits pour tannage, teinture, finition, imprégnation et soin du cuir Produits lustrants, pulvérisateurs (meubles, chaussures) PC23
Couvre les concentrations jusqu'à 50 %
Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour
Couvre une utilisation jusqu'à 8 jours/an
Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 430 cm ²
Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 56 grammes
Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type. 0.6 Renouvellements d'air par heure
Couvre une exposition jusqu'à 0.33 heure(s)
Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m ³
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Liquides PC24
Couvre les concentrations jusqu'à 100 %
Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour
Couvre une utilisation jusqu'à 4 jours/an
Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 468 cm ²
Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 2200 grammes
Couvre l'application dans un garage pour un véhicule (34m ³) avec ventilation typique. 1.5 Renouvellements d'air par heure
Couvre une exposition jusqu'à 0.17 heure(s)
Couvre l'utilisation dans une pièce de 34 m ³
Liquide, tension de vapeur 0.5 - 10 kPa à température/pression normales
Couvre l'utilisation à température ambiante.
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Colles adhésives PC24
Couvre les concentrations jusqu'à 20 %
Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour
Couvre une utilisation jusqu'à 10 jours/an
Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 468 cm ²
Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 34 grammes
Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type.
Couvre une exposition jusqu'à
Couvre l'utilisation à température ambiante.
Liquide, tension de vapeur 0.5 - 10 kPa à température/pression normales
Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m ³

Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Sprays PC24

Couvre les concentrations jusqu'à 50 %

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

Couvre une utilisation jusqu'à 6 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 428.75 cm²

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 73 grammes

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type. 0.6 Renouvellements d'air par heure

Couvre une exposition jusqu'à 0.17 heure(s)

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m³

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Liquide, tension de vapeur 0.5 - 10 kPa à température/pression normales

Produits lustrants et mélanges de cires Produits lustrants, cire / cirage (sol, meubles, chaussures) PC31

Couvre les concentrations jusqu'à 50 %

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

Couvre une utilisation jusqu'à 29 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 430 cm²

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 142 grammes

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type. 0.6 Renouvellements d'air par heure

Couvre une exposition jusqu'à 1.23 heure(s)

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m³

Liquide, tension de vapeur 0.5 - 10 kPa à température/pression normales

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Produits lustrants et mélanges de cires Produits lustrants, pulvérisateurs (meubles, chaussures) PC31

Couvre les concentrations jusqu'à 50 %

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

Couvre une utilisation jusqu'à 8 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 430 cm²

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 35 grammes

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type. 0.6 Renouvellements d'air par heure

Couvre une exposition jusqu'à 0.33 heure(s)

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m³

Liquide, tension de vapeur 0.5 - 10 kPa à température/pression normales

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Colorants pour textiles, produits de finition et d'imprégnation, y compris agents de blanchiment et autres adjuvants de fabrication PC34

Couvre les concentrations jusqu'à 10 %

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

Couvre une utilisation jusqu'à 365 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 857.5 cm²

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 115 grammes

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type. 0.6 Renouvellements d'air par heure

Couvre une exposition jusqu'à 1 heure(s)

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m³

Liquide, tension de vapeur 0.5 - 10 kPa à température/pression normales

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement**Caractéristiques du produit**

Non applicable

Durée, fréquence et quantité

Non applicable

Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques

Non applicable
autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement
Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée. [G40]
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales
Non applicable
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
Section 3 Estimation de l'exposition
3.1. Santé
Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]
3.2. Environnement
Non applicable
Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition
4.1. Santé
Les expositions prédictes ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22]
Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]
4.2. Environnement
Non applicable

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Utilisation dans les agents de nettoyage - Consommateur	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU21
Catégories de produit	PC03, PC04, PC08, PC09A, PC09B, PC09C, PC24, PC35, PC38
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8A, ERC8D
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	
Processus, tâches, activités couverts	
Couvre les expositions générales des consommateurs découlant de l'utilisation de produits ménagers vendus comme produits de lavage et de nettoyage, aérosols, revêtements, dégivrants, lubrifiants et produits d'assainissement de l'air.	
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition du consommateur	
Propriétés du produit	
liquide	
Durée, fréquence et quantité	
Non applicable	
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	
Non applicable	
Scénarios contribuants/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
Mesures générales (Liquide inflammable)	
Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances inflammables une sélection des mesures suivantes doit être mise en place afin de contrôler l'ignition involontaire des substances inflammables. Ces mesures doivent être suffisantes pour empêcher des accidents mineurs qui pourraient se produire pendant l'utilisation par le consommateur. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable.. Utiliser uniquement avec une ventilation suffisante. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.	
Produits d'assainissement de l'air Assainissement de l'air, action instantanée (sprays aérosols) PC03	
Couvre les concentrations jusqu'à 50 %	
Couvre une utilisation jusqu'à 4 fois par jour	
Couvre une utilisation jusqu'à 365 jours/an	
Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 0.1 grammes	
Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type. 0.6 Renouvellements d'air par heure	
Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m ³	
Couvre une exposition jusqu'à 0.25 heure(s)	
Couvre l'utilisation à température ambiante.	
Liquide, tension de vapeur 0.5 - 10 kPa à température/pression normales	
Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 857.5 cm ²	
Produits d'assainissement de l'air Assainissement de l'air, action continue (solide et liquide) PC03	
Couvre les concentrations jusqu'à 10 %	
Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour	
Couvre une utilisation jusqu'à 365 jours/an	
Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 35.7 cm cube	
Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 0.48 grammes	
Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type. 0.6 Renouvellements d'air par heure	

Couvre une exposition jusqu'à 8 heure(s)

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m³

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Liquide, tension de vapeur 0.5 - 10 kPa à température/pression normales

Produits antigel et dégivrant Lavage des vitres de véhicules PC04

Couvre les concentrations jusqu'à 1 %

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

Couvre une utilisation jusqu'à 365 jours/an

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 0.5 grammes

Couvre l'application dans un garage pour un véhicule (34m³) avec ventilation typique. 1.5 Renouvellements d'air par heure

Couvre une exposition jusqu'à 0.02 heure(s)

Couvre l'utilisation dans une pièce de 34 m³

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 857.5 cm²

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Liquide, tension de vapeur 0.5 - 10 kPa à température/pression normales

Produits antigel et dégivrant Versement dans des radiateurs PC04

Couvre les concentrations jusqu'à 50 %

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

Couvre une utilisation jusqu'à 365 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 428 cm²

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 2000 grammes

Couvre l'application dans un garage pour un véhicule (34m³) avec ventilation typique. 1.5 Renouvellements d'air par heure

Couvre une exposition jusqu'à 0.17 heure(s)

Couvre l'utilisation dans une pièce de 34 m³

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type.

Produits antigel et dégivrant Dégivreur de serrures PC04

Couvre les concentrations jusqu'à 50 %

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

Couvre une utilisation jusqu'à 365 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 214.4 cm²

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 4 grammes

Couvre l'application dans un garage pour un véhicule (34m³) avec ventilation typique. 1.5 Renouvellements d'air par heure

Couvre une exposition jusqu'à 0.25 heure(s)

Couvre l'utilisation dans une pièce de 34 m³

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type.

Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides) Produits lave-vaisselle et lave-linge PC08

Couvre les concentrations jusqu'à 50 %

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

Couvre une utilisation jusqu'à 365 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 857.5 cm²

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 15 grammes

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type. 0.6 Renouvellements d'air par heure

Couvre une exposition jusqu'à 0.5 heure(s)

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m³

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Liquide, tension de vapeur 0.5 - 10 kPa à température/pression normales

Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides) Produits nettoyeurs, liquides (tous types de produits nettoyeurs, produits sanitaires, produits nettoyeurs pour sols, vitres, moquettes, métaux) PC08

Couvre les concentrations jusqu'à 50 %

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

Couvre une utilisation jusqu'à 128 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 857.5 cm²

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 27 grammes

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type. 0.6 Renouvellements d'air par heure

Couvre une exposition jusqu'à 0.33 heure(s)

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m³

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Liquide, tension de vapeur 0.5 - 10 kPa à température/pression normales

Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides) Produits nettoyeurs, pistolets pulvérisateurs à gâchette (tous types de produits nettoyeurs, produits sanitaires, produits nettoyeurs pour vitres) PC08

Couvre les concentrations jusqu'à 50 %

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

Couvre une utilisation jusqu'à 128 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 428 cm²

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 35 grammes

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type. 0.6 Renouvellements d'air par heure

Couvre une exposition jusqu'à 0.17 heure(s)

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m³

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Liquide, tension de vapeur 0.5 - 10 kPa à température/pression normales

Revêtements et peintures, solvants, diluants Peinture à base d'eau riche en solvant et très solide PC09A

Couvre les concentrations jusqu'à 27.5 %

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

Couvre une utilisation jusqu'à 6 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 428.75 cm²

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 744 grammes

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type. 0.6 Renouvellements d'air par heure

Couvre une exposition jusqu'à 2.2 heure(s)

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m³

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Liquide, tension de vapeur 0.5 - 10 kPa à température/pression normales

Revêtements et peintures, solvants, diluants Bouteille de spray aérosol PC09A

Couvre les concentrations jusqu'à 50 %

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

Couvre une utilisation jusqu'à 2 jours/an

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 215 grammes

Couvre l'application dans un garage pour un véhicule (34m³) avec ventilation typique. 1.5 Renouvellements d'air par heure

Couvre une exposition jusqu'à 0.33 heure(s)

Couvre l'utilisation dans une pièce de 34 m³

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type.

Liquide, tension de vapeur 0.5 - 10 kPa à température/pression normales

Revêtements et peintures, solvants, diluants Diluants (peinture, colle, tapisserie, produits d'étanchéité) PC09A

Couvre les concentrations jusqu'à 50 %

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

Couvre une utilisation jusqu'à 3 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 857.5 cm²

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 491 grammes

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type. 0.6 Renouvellements d'air par heure

Couvre une exposition jusqu'à 2 heure(s)

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m³

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Liquide, tension de vapeur 0.5 - 10 kPa à température/pression normales

Charges, mastics, plâtre, pâte à modeler Charges et mastic PC09B

Couvre les concentrations jusqu'à 2 %

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

Couvre une utilisation jusqu'à 12 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 35.73 cm²

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 85 grammes

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type. 0.6 Renouvellements d'air par heure

Couvre une exposition jusqu'à 4 heure(s)

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m³

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Liquide, tension de vapeur 0.5 - 10 kPa à température/pression normales

Charges, mastics, plâtre, pâte à modeler Plâtres et enduits PC09B

Couvre les concentrations jusqu'à 2 %

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 857.5 cm²

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 13800 grammes

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type. 0.6 Renouvellements d'air par heure

Couvre une exposition jusqu'à 2 heure(s)

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m³

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Liquide, tension de vapeur 0.5 - 10 kPa à température/pression normales

Couvre une utilisation jusqu'à 12 jours/an

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

Charges, mastics, plâtre, pâte à modeler Pâte à modeler PC09B

Couvre les concentrations jusqu'à 1 %

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

Couvre une utilisation jusqu'à 365 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 254.4 cm²

Pour chaque utilisation, suppose une quantité ingérée de 1 grammes

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type.

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m³

Couvre une exposition jusqu'à 4 heure(s)

Liquide, tension de vapeur 0.5 - 10 kPa à température/pression normales

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 13800 grammes

Peintures au doigt PC09C

Couvre les concentrations jusqu'à 15 %

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

Couvre une utilisation jusqu'à 1365 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 254.4 cm²

Pour chaque utilisation, suppose une quantité ingérée de 1.35 grammes

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type.

Couvre une exposition jusqu'à 4 heure(s)

Liquide, tension de vapeur 0.5 - 10 kPa à température/pression normales

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m³

Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Liquides PC24

Couvre les concentrations jusqu'à 100 %

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

Couvre une utilisation jusqu'à 4 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 468 cm²

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 2200 grammes

Couvre l'application dans un garage pour un véhicule (34m³) avec ventilation typique. 1.5 Renouvellements d'air par heure

Couvre une exposition jusqu'à 0.17 heure(s)

Couvre l'utilisation dans une pièce de 34 m³

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type.

Liquide, tension de vapeur 0.5 - 10 kPa à température/pression normales

Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Colles adhésives PC24

Couvre les concentrations jusqu'à 20 %

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

Couvre une utilisation jusqu'à 10 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 468 cm²

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 heure(s)

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 34 grammes

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type.

Liquide, tension de vapeur 0.5 - 10 kPa à température/pression normales

Couvre une exposition jusqu'à 4 heure(s)

Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Sprays PC24

Couvre les concentrations jusqu'à 50 %

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

Couvre une utilisation jusqu'à 6 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 428.75 cm²

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 73 grammes

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type. 0.6 Renouvellements d'air par heure

Couvre une exposition jusqu'à 0.17 heure(s)

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m³

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Liquide, tension de vapeur 0.5 - 10 kPa à température/pression normales

Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) Produits nettoyants, liquides (tous types de produits nettoyants, produits sanitaires, produits nettoyants pour sols, vitres, moquettes, métaux) PC35

Couvre les concentrations jusqu'à 5 %

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

Couvre une utilisation jusqu'à 128 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 857.5 cm²

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 27 grammes

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type. 0.6 Renouvellements d'air par heure

Couvre une exposition jusqu'à 0.33 heure(s)

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m³

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Liquide, tension de vapeur 0.5 - 10 kPa à température/pression normales

Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) Produits nettoyants, pistolets pulvérisateurs à gâchette (tous types de produits nettoyants, produits sanitaires, produits nettoyants pour

vitres) PC35

Couvre les concentrations jusqu'à 15 %

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

Couvre une utilisation jusqu'à 128 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 428 cm²

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 35 grammes

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type. 0.6 Renouvellements d'air par heure

Couvre une exposition jusqu'à 0.17 heure(s)

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m³

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Liquide, tension de vapeur 0.5 - 10 kPa à température/pression normales

Produits pour soudage et brasage (avec revêtements de flux et fils avec âme en flux), produits de flux PC38

Couvre les concentrations jusqu'à 20 %

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

Couvre une utilisation jusqu'à 365 jours/an

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 12 grammes

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type. 0.6 Renouvellements d'air par heure

Couvre une exposition jusqu'à 1 heure(s)

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m³

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 857.5 cm²

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Liquide, tension de vapeur 0.5 - 10 kPa à température/pression normales

Produits d'assainissement de l'air Assainissement de l'air, action instantanée (sprays aérosols) PC03

Couvre les concentrations jusqu'à 50 %

Couvre une utilisation jusqu'à 365 jours/an

Couvre une utilisation jusqu'à 4 fois par jour

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 5 grammes

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type.

Couvre une exposition jusqu'à 0.25 heure(s)

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m³

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Liquide, tension de vapeur 0.5 - 10 kPa à température/pression normales

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 428 cm²

Produits d'assainissement de l'air Assainissement de l'air, action continue (solide et liquide) PC03

Couvre les concentrations jusqu'à 50 %

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

Couvre une utilisation jusqu'à 365 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 35.7 cm²

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 0.48 grammes

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type.

Couvre une exposition jusqu'à 8 heure(s)

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m³

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Liquide, tension de vapeur 0.5 - 10 kPa à température/pression normales

Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement**Caractéristiques du produit**

Non applicable

Durée, fréquence et quantité

Non applicable

Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques

Non applicable

autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement
Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée. [G40]
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales
Non applicable
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
Section 3 Estimation de l'exposition
3.1. Santé
Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]
3.2. Environnement
Non applicable
Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition
4.1. Santé
Les expositions prédictes ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22] Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]
4.2. Environnement
Non applicable

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Lubrifiants - Consommateur (faible rejet)	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU21
Catégories de produit	PC01, PC24, PC31
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC9A, ERC9B
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	
Processus, tâches, activités couverts	
Couvre l'utilisation par des consommateurs de formulations de lubrifiants dans des systèmes clos et ouverts, y compris opérations de transfert, application, opération de moteurs et articles similaires, entretien d'équipements et élimination d'huile usagée.	
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition du consommateur	
Propriétés du produit	
liquide	
Durée, fréquence et quantité	
Non applicable	
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	
Non applicable	
Scénarios contribuants/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
Mesures générales (Liquide inflammable)	
Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances inflammables une sélection des mesures suivantes doit être mise en place afin de contrôler l'ignition involontaire des substances inflammables. Ces mesures doivent être suffisantes pour empêcher des accidents mineurs qui pourraient se produire pendant l'utilisation par le consommateur. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable.. Utiliser uniquement avec une ventilation suffisante. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.	
Adhésifs, produits d'étanchéité Colles pour loisirs PC01	
Couvre les concentrations jusqu'à 30 %	
Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour	
Couvre une utilisation jusqu'à 365 jours/an	
Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 35.73 cm ²	
Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 9 grammes	
Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type. 0.6 Renouvellements d'air par heure	
Couvre l'utilisation dans une pièce de ~ 20 m ³	
Couvre une exposition jusqu'à 4 heure(s)	
Liquide, tension de vapeur 0.5 - 10 kPa à température/pression normales	
Couvre l'utilisation à température ambiante.	
Adhésifs, produits d'étanchéité Colles pour bricolage (moquette, carrelage, parquet en bois) PC01	
Couvre les concentrations jusqu'à 30 %	
Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour	
Couvre une utilisation jusqu'à 1 jours/an	
Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 110 cm ²	
Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 6390 grammes	
Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type. 0.6 Renouvellements d'air par heure	

Couvre une exposition jusqu'à 6 heure(s)

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m³

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Liquide, tension de vapeur 0.5 - 10 kPa à température/pression normales

Adhésifs, produits d'étanchéité Colle en spray PC01

Couvre les concentrations jusqu'à 30 %

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

Couvre une utilisation jusqu'à 6 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 35.73 cm²

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 85.05 grammes

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type. 0.6 Renouvellements d'air par heure

Couvre une exposition jusqu'à 4 heure(s)

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m³

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Liquide, tension de vapeur 0.5 - 10 kPa à température/pression normales

Adhésifs, produits d'étanchéité Produits d'étanchéité PC01

Couvre les concentrations jusqu'à 30 %

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

Couvre une utilisation jusqu'à 365 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 35.73 cm²

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 75 grammes

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type. 0.6 Renouvellements d'air par heure

Couvre une exposition jusqu'à 1 heure(s)

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m³

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Liquide, tension de vapeur 0.5 - 10 kPa à température/pression normales

Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Liquides PC24

Couvre les concentrations jusqu'à 100 %

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

Couvre une utilisation jusqu'à 4 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 468 cm²

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 2200 grammes

Couvre l'application dans un garage pour un véhicule (34m³) avec ventilation typique. 1.5 Renouvellements d'air par heure

Couvre une exposition jusqu'à 0.17 heure(s)

Couvre l'utilisation dans une pièce de 34 m³

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Liquide, tension de vapeur 0.5 - 10 kPa à température/pression normales

Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Colles adhésives PC24

Couvre les concentrations jusqu'à 20 %

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour

Couvre une utilisation jusqu'à 10 jours/an

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 468 cm²

Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 34 grammes

Couvre une exposition jusqu'à 6 heure(s)

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m³

Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type.

Liquide, tension de vapeur 0.5 - 10 kPa à température/pression normales

Couvre l'utilisation à température ambiante.

Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage Sprays PC24

Couvre les concentrations jusqu'à 50 %

Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour
Couvre une utilisation jusqu'à 6 jours/an
Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 428.75 cm ²
Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 73 grammes
Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type. 0.6 Renouvellements d'air par heure
Couvre une exposition jusqu'à 0.17 heure(s)
Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m ³
Couvre l'utilisation à température ambiante.
Liquide, tension de vapeur 0.5 - 10 kPa à température/pression normales
Produits lustrants et mélanges de cires Produits lustrants, cire / cirage (sol, meubles, chaussures) PC31
Couvre les concentrations jusqu'à 50 %
Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour
Couvre une utilisation jusqu'à 29 jours/an
Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 430 cm ²
Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 142 grammes
Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type. 0.6 Renouvellements d'air par heure
Couvre une exposition jusqu'à 1.23 heure(s)
Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m ³
Couvre l'utilisation à température ambiante.
Liquide, tension de vapeur 0.5 - 10 kPa à température/pression normales
Produits lustrants et mélanges de cires Produits lustrants, pulvérisateurs (meubles, chaussures) PC31
Couvre les concentrations jusqu'à 50 %
Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour
Couvre une utilisation jusqu'à 8 jours/an
Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 430 cm ²
Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 35 grammes
Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type. 0.6 Renouvellements d'air par heure
Couvre une exposition jusqu'à 0.33 heure(s)
Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m ³
Couvre l'utilisation à température ambiante.
Liquide, tension de vapeur 0.5 - 10 kPa à température/pression normales
Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement
Caractéristiques du produit
Non applicable
Durée, fréquence et quantité
Non applicable
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques
Non applicable
autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement
Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée. [G40]
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales
Non applicable
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
Section 3 Estimation de l'exposition
3.1. Santé
Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]
3.2. Environnement

Non applicable

Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition

4.1. Santé

Les expositions prédictes ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22]

Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]

4.2. Environnement

Non applicable

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Utilisations agrochimiques - Consommateur	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU21
Catégories de produit	PC12, PC27
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8A, ERC8D
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	
Processus, tâches, activités couverts	
Couvre l'utilisation par des consommateurs de produits chimiques pour l'agriculture sous formes liquide et solide.	
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition du consommateur	
Propriétés du produit	
liquide	
Durée, fréquence et quantité	
Non applicable	
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	
Non applicable	
Scénarios contribuants/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
Mesures générales (Liquide inflammable)	
Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances inflammables une sélection des mesures suivantes doit être mise en place afin de contrôler l'ignition involontaire des substances inflammables. Ces mesures doivent être suffisantes pour empêcher des accidents mineurs qui pourraient se produire pendant l'utilisation par le consommateur. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable.. Utiliser uniquement avec une ventilation suffisante. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.	
Engrais Préparations pour gazon et jardin PC12	
Couvre les concentrations jusqu'à 50 %	
Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour	
Couvre une utilisation jusqu'à 365 jours/an	
Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 857.5 cm ²	
Pour chaque utilisation, suppose une quantité ingérée de 0.3 grammes	
Liquide, tension de vapeur 0.5 - 10 kPa à température/pression normales	
Couvre l'utilisation à température ambiante.	
Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 50 gramme(s)	
Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m ³	
Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type.	
Produits phytopharmaceutiques PC27	
Couvre les concentrations jusqu'à 50 %	
Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour	
Couvre une utilisation jusqu'à 365 jours/an	
Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 857.5 cm ²	
Pour chaque utilisation, suppose une quantité ingérée de 0.3 grammes	
Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 50 gramme(s)	
Liquide, tension de vapeur 0.5 - 10 kPa à température/pression normales	
Couvre l'utilisation à température ambiante.	

Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m ³
Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type.
Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement
Caractéristiques du produit
Non applicable
Durée, fréquence et quantité
Non applicable
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques
Non applicable
autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement
Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée. [G40]
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales
Non applicable
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
Section 3 Estimation de l'exposition
3.1. Santé
Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]
3.2. Environnement
Non applicable
Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition
4.1. Santé
Les expositions prédictes ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22]
Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]
4.2. Environnement
Non applicable

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Utilisation en tant que carburant - Consommateur	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU21
Catégories de produit	PC13
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC9A, ERC9B
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	
Processus, tâches, activités couverts	
Couvre les utilisations par des consommateurs dans les carburants liquides.	
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition du consommateur	
Propriétés du produit	
liquide	
Durée, fréquence et quantité	
Non applicable	
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	
Non applicable	
Scénarios contribuants/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
Mesures générales (Liquide inflammable)	
Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances inflammables une sélection des mesures suivantes doit être mise en place afin de contrôler l'ignition involontaire des substances inflammables. Ces mesures doivent être suffisantes pour empêcher des accidents mineurs qui pourraient se produire pendant l'utilisation par le consommateur. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable.. Utiliser uniquement avec une ventilation suffisante. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.	
Liquide: Ravitaillement automobile PC13	
Couvre les concentrations jusqu'à 100 %	
Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour	
Couvre une utilisation jusqu'à 52 jours/an	
Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 210 cm ²	
Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 37500 grammes	
Couvre les utilisations extérieures. 0.6 Renouvellements d'air par heure	
Couvre l'utilisation dans une pièce de 100 m ³	
Couvre une exposition jusqu'à 0.05 heure(s)	
Couvre l'utilisation à température ambiante.	
Liquide, tension de vapeur 0.5 - 10 kPa à température/pression normales	
Liquide, ravitaillement de scooters PC13	
Couvre les concentrations jusqu'à 100 %	
Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour	
Couvre une utilisation jusqu'à 52 jours/an	
Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 210 cm ²	
Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 3750 grammes	
Couvre les utilisations extérieures. 0.6 Renouvellements d'air par heure	
Couvre l'utilisation dans une pièce de 100 m ³	
Couvre une exposition jusqu'à 0.03 heure(s)	

Couvre l'utilisation à température ambiante. Liquide, tension de vapeur 0.5 - 10 kPa à température/pression normales Liquide, Utilisation dans l'équipement de jardin PC13 Couvre les concentrations jusqu'à 100 % Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour Couvre une utilisation jusqu'à 26 jours/an Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 750 grammes Couvre les utilisations extérieures. 0.6 Renouvellements d'air par heure Couvre une exposition jusqu'à 2 heure(s) Couvre l'utilisation dans une pièce de 100 m ³ Couvre l'utilisation à température ambiante. Liquide, tension de vapeur 0.5 - 10 kPa à température/pression normales Liquide: Ravitaillement d'équipement de jardin PC13 Couvre les concentrations jusqu'à 100 % Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour Couvre une utilisation jusqu'à 26 jours/an Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 420 cm ² Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 750 grammes Couvre l'application dans un garage pour un véhicule (34m ³) avec ventilation typique. 1.5 Renouvellements d'air par heure Couvre l'utilisation dans une pièce de 34 m ³ Couvre une exposition jusqu'à 0.03 heure(s) Couvre l'utilisation à température ambiante. Liquide, tension de vapeur 0.5 - 10 kPa à température/pression normales Liquide: Combustible pour appareil de chauffage domestique PC13 Couvre les concentrations jusqu'à 100 % Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour Couvre une utilisation jusqu'à 52 jours/an Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 210 cm ² Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 3000 grammes Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m ³ Couvre une exposition jusqu'à 0.03 heure(s) Couvre l'utilisation à température ambiante. Couvre l'application dans un garage pour un véhicule (34m ³) avec ventilation typique. Liquide, tension de vapeur 0.5 - 10 kPa à température/pression normales
Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement
Caractéristiques du produit
Non applicable
Durée, fréquence et quantité
Non applicable
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques
Non applicable
autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement
Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée. [G40]
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales
Non applicable
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable

Section 3 Estimation de l'exposition	
3.1. Santé	Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]
3.2. Environnement	Non applicable
Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition	
4.1. Santé	Les expositions prédictes ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22] Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]
4.2. Environnement	Non applicable

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Fluides fonctionnels - Consommateur	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU21
Catégories de produit	PC16, PC17
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC9A, ERC9B
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	
Processus, tâches, activités couverts	
Utilisation d'objets scellés contenant des fluides fonctionnels p. ex. huiles pour câbles, fluides hydrauliques, réfrigérants.	
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition du consommateur	
Propriétés du produit	
liquide	
Durée, fréquence et quantité	
Non applicable	
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	
Non applicable	
Scénarios contribuants/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
Mesures générales (Liquide inflammable)	
Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances inflammables une sélection des mesures suivantes doit être mise en place afin de contrôler l'ignition involontaire des substances inflammables. Ces mesures doivent être suffisantes pour empêcher des accidents mineurs qui pourraient se produire pendant l'utilisation par le consommateur. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable.. Utiliser uniquement avec une ventilation suffisante. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.	
Fluides de transfert de chaleur Liquides PC16	
Couvre les concentrations jusqu'à 100 %	
Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour	
Couvre une utilisation jusqu'à 4 jours/an	
Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 468 cm ²	
Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 2200 grammes	
Couvre l'application dans un garage pour un véhicule (34m ³) avec ventilation typique. 1.5 Renouvellements d'air par heure	
Couvre l'utilisation dans une pièce de 34 m ³	
Couvre une exposition jusqu'à 0.17 heure(s)	
Liquide, tension de vapeur 0.5 - 10 kPa à température/pression normales	
Couvre l'utilisation à température ambiante.	
Fluides hydrauliques Liquides PC17	
Couvre les concentrations jusqu'à 100 %	
Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour	
Couvre une utilisation jusqu'à 4 jours/an	
Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 468 cm ²	
Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 2200 grammes	
Couvre l'application dans un garage pour un véhicule (34m ³) avec ventilation typique. 1.5 Renouvellements d'air par heure	

heure
Couvre une exposition jusqu'à 0.17 heure(s)
Couvre l'utilisation dans une pièce de 34 m ³
Liquide, tension de vapeur 0.5 - 10 kPa à température/pression normales
Couvre l'utilisation à température ambiante.
Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement
Caractéristiques du produit
Non applicable
Durée, fréquence et quantité
Non applicable
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques
Non applicable
autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement
Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée. [G40]
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales
Non applicable
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
Section 3 Estimation de l'exposition
3.1. Santé
Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]
3.2. Environnement
Non applicable
Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition
4.1. Santé
Les expositions prédictes ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22]
Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]
4.2. Environnement
Non applicable

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Applications pour dégivrage et antigel - Consommateur	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU21
Catégories de produit	PC04
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8D
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	
Processus, tâches, activités couverts	
Dégivrage de véhicules et d'équipement similaire par pulvérisation.	
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition du consommateur	
Propriétés du produit	
liquide	
Durée, fréquence et quantité	
Non applicable	
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	
Non applicable	
Scénarios contribuants/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
Mesures générales (Liquide inflammable)	
Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances inflammables une sélection des mesures suivantes doit être mise en place afin de contrôler l'ignition involontaire des substances inflammables. Ces mesures doivent être suffisantes pour empêcher des accidents mineurs qui pourraient se produire pendant l'utilisation par le consommateur. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable.. Utiliser uniquement avec une ventilation suffisante. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.	
Produits antigel et dégellant Lavage des vitres de véhicules PC04	
Couvre les concentrations jusqu'à 1 %	
Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour	
Couvre une utilisation jusqu'à 365 jours/an	
Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 0.5 grammes	
Couvre l'application dans un garage pour un véhicule (34m ³) avec ventilation typique. 1.5 Renouvellements d'air par heure	
Couvre l'utilisation dans une pièce de 34 m ³	
Couvre une exposition jusqu'à 0.02 heure(s)	
Liquide, tension de vapeur 0.5 - 10 kPa à température/pression normales	
Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 428 cm ²	
Couvre l'utilisation à température ambiante.	
Produits antigel et dégellant Versement dans des radiateurs PC04	
Couvre les concentrations jusqu'à 10 %	
Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour	
Couvre une utilisation jusqu'à 365 jours/an	
Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 428 cm ²	
Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 2000 grammes	
Couvre l'application dans un garage pour un véhicule (34m ³) avec ventilation typique. 1.5 Renouvellements d'air par heure	

Couvre l'utilisation dans une pièce de 34 m ³
Couvre une exposition jusqu'à 0.17 heure(s)
Liquide, tension de vapeur 0.5 - 10 kPa à température/pression normales
Couvre l'utilisation à température ambiante.
Produits antigel et dégivreur de serrures PC04
Couvre les concentrations jusqu'à 40 %
Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour
Couvre une utilisation jusqu'à 365 jours/an
Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 214.4 cm ²
Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 4 grammes
Couvre l'application dans un garage pour un véhicule (34m ³) avec ventilation typique. 1.5 Renouvellements d'air par heure
Couvre l'utilisation dans une pièce de 34 m ³
Couvre une exposition jusqu'à 0.25 heure(s)
Liquide, tension de vapeur 0.5 - 10 kPa à température/pression normales
Couvre l'utilisation à température ambiante.
Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement
Caractéristiques du produit
Non applicable
Durée, fréquence et quantité
Non applicable
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques
Non applicable
autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement
Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée. [G40]
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales
Non applicable
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
Section 3 Estimation de l'exposition
3.1. Santé
Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]
3.2. Environnement
Non applicable
Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition
4.1. Santé
Les expositions prédictes ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22]
Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]
4.2. Environnement
Non applicable

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Autres utilisations par des consommateurs	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU21
Catégories de produit	PC28, PC39
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8A, ERC8D
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	
Processus, tâches, activités couverts	
Utilisations par des consommateurs p. ex. en tant que support dans les produits cosmétiques/produits de soin corporel, parfums et produits parfumés. Note: pour les produits cosmétiques et de soin corporel, seule une évaluation des risques pour l'environnement est requise au titre de REACH étant donné que la santé humaine est couverte par une autre législation.	
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition du consommateur	
Propriétés du produit	
liquide	
Durée, fréquence et quantité	
Non applicable	
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	
Non applicable	
Scénarios contribuants/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
Mesures générales (Liquide inflammable)	
Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances inflammables une sélection des mesures suivantes doit être mise en place afin de contrôler l'ignition involontaire des substances inflammables. Ces mesures doivent être suffisantes pour empêcher des accidents mineurs qui pourraient se produire pendant l'utilisation par le consommateur. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable.. Utiliser uniquement avec une ventilation suffisante. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.	
GES16.03.01 [EXXONMOBIL IPA] PC28	
GES16.03.01 [EXXONMOBIL IPA] PC39	
Liquide, tension de vapeur 0.5 - 10 kPa à température/pression normales	
Liquide, tension de vapeur 0.5 - 10 kPa à température/pression normales	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement	
Caractéristiques du produit	
Non applicable	
Durée, fréquence et quantité	
Non applicable	
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	
Non applicable	
autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement	
Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée. [G40]	
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales	
Non applicable	
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination	

Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
Section 3 Estimation de l'exposition
3.1. Santé
Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]
3.2. Environnement
Non applicable
Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition
4.1. Santé
Les expositions prédictes ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22] Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]
4.2. Environnement
Non applicable

Section 1 Titre du scénario d'exposition	
Titre:	
Produits chimiques de traitement de l'eau - Consommateur	
descripteur d'utilisation	
secteur(s) d'utilisation	SU21
Catégories de produit	PC36, PC37
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8F
Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement	
Processus, tâches, activités couverts	
Couvre l'utilisation de la substance pour le traitement de l'eau dans des systèmes ouverts et clos.	
Section 2 Conditions opératoires et mesures de gestion des risques	
Section 2.1 Contrôle de l'exposition du consommateur	
Propriétés du produit	
liquide	
Durée, fréquence et quantité	
Non applicable	
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	
Non applicable	
Scénarios contribuants/Mesures de gestion des risques et conditions opératoires spécifiques (seuls sont listés les contrôles requis pour démontrer l'utilisation en sécurité)	
Mesures générales (Liquide inflammable)	
Les risques induits par les dangers physico-chimiques de substances peuvent être vérifiés par la mise en place de mesures de gestion des risques. Pour les substances inflammables une sélection des mesures suivantes doit être mise en place afin de contrôler l'ignition involontaire des substances inflammables. Ces mesures doivent être suffisantes pour empêcher des accidents mineurs qui pourraient se produire pendant l'utilisation par le consommateur. Basé sur la mise en place d'une sélection de mesures de gestion des risques de manipulation et de stockage pour les utilisations identifiées, le risque peut être considéré comme contrôlé à un niveau acceptable.. Utiliser uniquement avec une ventilation suffisante. Eviter les sources d'ignition-Ne pas fumer. Se reporter à la FDS pour tout conseil supplémentaire.	
Adoucissants d'eau PC36	
Couvre les concentrations jusqu'à 20 %	
Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour	
Couvre une utilisation jusqu'à 365 jours/an	
Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 6600 cm ²	
Pour chaque utilisation, suppose une quantité ingérée de 0.000015 grammes	
Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 10 grammes	
Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m ³	
Liquide, tension de vapeur 0.5 - 10 kPa à température/pression normales	
Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type.	
Couvre l'utilisation à température ambiante.	
Produits chimiques de traitement de l'eau PC37	
Couvre les concentrations jusqu'à 20 %	
Couvre une utilisation jusqu'à 1 fois par jour	
Couvre une utilisation jusqu'à 365 jours/an	
Couvre une zone de contact cutané jusqu'à 6600 cm ²	
Pour chaque utilisation, suppose une quantité ingérée de 0.000154 grammes	
Pour chaque utilisation, couvre des quantités utilisées jusqu'à 10 grammes	
Couvre l'utilisation dans une pièce de 20 m ³	
Liquide, tension de vapeur 0.5 - 10 kPa à température/pression normales	

Couvre l'utilisation à température ambiante.
Couvre l'utilisation avec ventilation ménagère type.
Section 2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement
Caractéristiques du produit
Non applicable
Durée, fréquence et quantité
Non applicable
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques
Non applicable
autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement
Aucune évaluation d'exposition pour la santé humaine n'a été présentée. [G40]
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales
Non applicable
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination
Non applicable
Conditions et mesures relatives à la récupération externe des déchets
Non applicable
Section 3 Estimation de l'exposition
3.1. Santé
Sauf indication contraire, les expositions sur le lieu de travail ont été estimées à l'aide de l'outil ECETOC TRA [G21]
3.2. Environnement
Non applicable
Section 4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition
4.1. Santé
Les expositions prédictes ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL/DMEL lorsque les mesures de gestion des risques et les conditions opératoires indiquées en section 2 sont mises en œuvre. [G22]
Là où d'autres mesures de gestion des risques / conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont contrôlés à des niveaux au moins équivalents.[G23]
4.2. Environnement
Non applicable